



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6221^e séance

Mercredi 18 novembre 2009, à 10 h 20
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Mayr-Harting	(Autriche)
<i>Membres :</i>	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Puente
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Apakan
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1846 (2008) du Conseil de sécurité (S/2009/590)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1846 (2008) du Conseil de sécurité (S/2009/590)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil de ce que j'ai reçu des représentants de la Norvège, des Philippines, des Seychelles, de la Somalie, de l'Espagne, de la Suède et de l'Ukraine des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Duale (Somalie) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Ould Abdallah à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/590, qui contient le rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1846 (2008) du Conseil de sécurité.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Ahmedou Ould Abdallah. Je lui donne la parole.

M. Ould Abdallah (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Conseil de l'intérêt et de l'attention qu'il continue d'accorder à la situation en Somalie, et en particulier au problème de la piraterie.

Je tiens d'entrée à dire très clairement que la piraterie est avant tout une entreprise très lucrative qui a des débouchés dans la région et au-delà. Il est donc très important que nous la voyions telle qu'elle est : une activité criminelle.

Depuis l'adoption de la résolution 1846 (2008), nous travaillons avec un certain nombre d'organismes des Nations Unies, nos collègues à Vienne et ici au Siège, ainsi que d'autres institutions des Nations Unies, notamment la Programme alimentaire mondial et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour suivre l'évolution de la situation en Somalie.

Le déploiement des navires et des aéronefs afin de lutter contre la piraterie et les vols à main armée en mer au large des côtes somaliennes, ainsi que l'amélioration de l'autoprotection des navires traversant la région, ont fait chuter le nombre d'incidents, en particulier dans le golfe d'Aden. La présence maritime croissante joue un rôle primordial en stabilisant la situation en mer, et il ne fait aucun doute qu'un plus grand nombre d'attaques réussirait si ces moyens militaires étaient réduits. Les escortes navales qui accompagnent les convois du Programme alimentaire mondial fournissent une protection essentielle à l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie.

Pourtant, le nombre d'attaques des pirates n'a en aucun cas diminué; la menace persiste et, d'une certaine façon, elle devient plus tenace car les pirates recourent à des méthodes de plus en plus sophistiquées et les attaques se produisent de plus en plus loin des côtes. Cependant, cela représente un coût financier supplémentaire pour les pirates et leurs entreprises criminelles – risque qu'ils sont néanmoins toujours prêts à prendre parce qu'ils considèrent que cela en vaut la peine.

Nous devons reconnaître que la présence maritime accrue a porté un rude coup à la rentabilité financière de cette activité criminelle. Notre approche

de la lutte contre la piraterie ne peut donc se limiter à contenir le problème en nous reposant uniquement sur les forces navales internationales, quelle que soit leur efficacité – et j'estime qu'elles sont efficaces. Cette lutte doit faire partie d'un plan global qui suppose d'un côté qu'on renforce les capacités régionales, et de l'autre qu'on s'attaque aux causes profondes du problème.

Outre les nombreuses initiatives bilatérales que mènent les États Membres, le renforcement des capacités se fait également par l'intermédiaire de l'Organisation maritime internationale (OMI), institution spécialisée des Nations Unies qui dirige l'application du Code de conduite de Djibouti. Le Code de conduite vise à créer un cadre de coopération entre les États de la région qui luttent contre la piraterie aux niveaux opérationnel et juridique. Il s'agit notamment d'intercepter les navires dont les équipages sont soupçonnés d'actes de piraterie, d'échanger les informations entre les États de la région et de poursuivre les personnes soupçonnées de piraterie. Mon Bureau et mes collègues du système des Nations Unies s'attaquent aux causes profondes de la piraterie. Leur action commune vise à rétablir une paix durable et une gouvernance efficace, à développer les institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité et, dans la mesure du possible, à offrir au peuple somalien des possibilités légales autres que la piraterie et le banditisme. Je vais m'arrêter plus longuement sur ces questions.

Le rapport dont sont saisis les membres du Conseil (S/2009/590) met en relief le rôle joué par l'OMI dans la promulgation de directives à l'intention des gouvernements, des marins et de l'industrie maritime mondiale afin de lutter contre la piraterie et les vols à main armée qui ciblent des navires, et dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie régionale pour l'océan Indien et le golfe d'Aden. C'est là l'essence du Code de conduite de Djibouti, qui a été signé par 10 États de la région. L'OMI et ses États membres ont reconnu de longue date que la piraterie est un symptôme du manque d'efficacité des gouvernements et de l'absence de l'état de droit à terre. Consciente de cet aspect, l'OMI a œuvré activement, en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), situé à Vienne, ainsi que d'autres organes de l'ONU, INTERPOL et les marines, pour mettre les États de la région mieux à même d'appliquer le droit maritime et, en particulier, de lutter

contre la piraterie et les attaques à main armée dirigées contre des navires au large des côtes somaliennes.

En ce qui concerne les poursuites à engager contre les personnes soupçonnées de piraterie et arrêtées par les forces navales internationales qui patrouillent au large des côtes somaliennes, l'UNODC fournit une assistance aux États de la région. Même si toutes les institutions conviennent que la solution idéale pour mener les procès des pirates est de mettre en place un système de tribunaux juste et efficace en Somalie, cet objectif reste hors de portée. Par conséquent, l'UNODC et le Bureau des affaires juridiques ici-même, au Siège, dirigent la mise en œuvre de la meilleure solution possible : tenir les procès dans un cadre juridique solide, sur le territoire d'autres États.

En fournissant directement une aide à la police, aux magistrats, aux tribunaux et aux prisons kényans et seychellois, l'UNODC crée des conditions qui font que les États qui ont appréhendé des suspects les transfèrent volontiers pour qu'ils soient jugés, ce qui améliore l'efficacité générale de la justice et des normes pénales. Le programme s'étend à d'autres États de la région par la conduite d'évaluations juridiques et la fourniture d'une aide et il va, en partenariat avec le PNUD, développer les prisons – et plus tard former des magistrats et des enquêteurs – dans certaines entités somaliennes, notamment le Somaliland et le Puntland, pour créer des conditions qui permettent aux pirates condamnés hors de Somalie de rentrer chez eux pour purger leurs peines de prison. L'ONU a l'intention de mener des interventions à fort impact, essentiellement au Puntland. L'efficacité et l'infrastructure des services de police civile, en particulier en matière de communications, dans le couloir stratégique reliant Bossaso à Galkayo, via Garowe et Qardho, devraient être et seront renforcées. Ensuite, vers la mi-2010, les autorités du Puntland devraient déployer les services de police vers les zones rurales et côtières.

L'ONU ne se contente pas de s'employer minutieusement à maîtriser et combattre les causes profondes de la piraterie, elle coopère aussi étroitement avec INTERPOL. La stratégie d'INTERPOL pour lutter contre la piraterie maritime repose sur trois éléments : accroître l'échange de renseignements, renforcer les capacités régionales de police et coopérer avec d'autres organisations internationales et régionales. L'objectif consiste à appuyer les efforts visant à identifier, arrêter et poursuivre en justice les pirates, à localiser et saisir

l'argent des rançons et à désorganiser les réseaux criminels.

La première priorité a été d'encourager l'échange d'informations avec tous les organismes policiers ou non, y compris l'ONU et les partenaires de l'industrie navale et du transport maritime. Le réseau mondial sécurisé de communication I-24/7 d'INTERPOL est conçu pour faciliter ce genre de collaboration et INTERPOL s'efforce d'élargir l'accès au réseau I-24/7 dans la région. INTERPOL procède aussi à des enquêtes sur les aspects financiers de la piraterie maritime en liaison avec plusieurs Gouvernements, notamment ceux des États-Unis et du Royaume-Uni, et elle accueillera une conférence sur la piraterie maritime au début de l'année prochaine.

J'accueille par ailleurs avec satisfaction la proposition de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), entité régionale de cette zone, d'imposer un blocus aux ports qui sont connus pour aider la piraterie. Je pense que cette mesure devrait envoyer un message clair aux criminels qui contrôlent les petits ports, car certaines installations portuaires sont effectivement de petite taille et sans défense, et ces criminels ne sauraient continuer à défier ainsi la loi en toute impunité.

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait qu'il importe que toute action à long terme visant à lutter contre le non-droit en mer s'ajoute aux efforts menés actuellement par l'ONU et l'AMISOM en matière de politique, de sécurité, de relèvement et de développement. À cet égard, je me félicite que le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes ait l'intention de coordonner ses initiatives avec le Groupe de contact international sur la Somalie. La piraterie n'est en effet que le symptôme d'un problème plus vaste sur terre en Somalie et la seule solution durable passe par une gouvernance efficace, l'établissement d'institutions assurant l'état de droit et la sécurité et la création en Somalie de nouveaux moyens de subsistance en vue d'une croissance économique stable et profitant à tous. Nous disposons avec l'actuel Gouvernement d'un partenaire crédible et légitime avec lequel œuvrer à cette fin. Mais ce partenaire a besoin de davantage d'aide pour y parvenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ould Abdallah de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, pour son exposé réaliste et sa présentation du rapport du Secrétaire général soumis en application de la résolution 1846 (2008) du Conseil de sécurité (S/2009/590). Le Royaume-Uni remercie l'ONU et les institutions des Nations Unies, y compris le Représentant spécial et son équipe, pour leur contribution aux efforts en cours.

Le Royaume-Uni se félicite également des résultats obtenus par le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes en ce qui concerne la coordination des efforts déployés par la communauté internationale pour régler le problème de la piraterie dans la région ainsi que de la contribution constructive que le Gouvernement fédéral de transition et les autorités des différentes régions de la Somalie apportent à ces efforts. Nous sommes heureux de mener les travaux du Groupe de travail 1 chargé de la coordination des activités opérationnelles et du développement des capacités régionales.

Le niveau de coordination atteint dans la région par les forces navales d'une large gamme d'États est sans précédent et remarquable. Grâce à la coopération étroite établie entre ces forces, et en particulier à la mise en place de patrouilles dans le couloir de transit international recommandé dans le golfe d'Aden, seul un navire suivant cette route et respectant les pratiques optimales convenues a été capturé dans le golfe depuis décembre 2008. Les statistiques fournies dans le rapport du Secrétaire général sur la protection des cargaisons d'aide du Programme alimentaire mondial et de ravitaillement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) montrent bien l'utilité des opérations militaires pour protéger des convois vitaux. Mais nous ne saurions sous-estimer les difficultés considérables auxquelles nous nous heurtons. Même si la proportion d'attaques réussies continue de baisser, le nombre total d'actes de piraterie continue, lui, d'augmenter et 11 navires et 254 membres d'équipage sont actuellement détenus en otage.

Les pirates sont désormais prêts à s'aventurer plus loin en mer à la recherche de victimes et, pour faire face à cette évolution, nous devons mettre en place une riposte militaire différente, reposant sur le renseignement. Les commandants militaires savent bien quels sont leurs besoins en termes de capacité militaire et la communauté internationale doit s'efforcer d'y répondre. Mais les commandants

militaires nous disent tous la même chose. Ils sont scandalisés de voir que certains secteurs de la marine marchande ne respectent pas les conseils donnés par l'Organisation maritime internationale et les organes dirigeants de cette industrie. Selon certaines estimations, un quart des navires marchands ne suivent pas ces conseils, ce qui fait d'eux des cibles beaucoup plus faciles. Avec d'autres grands États du pavillon, nous avons signé la Déclaration de New York sur les pratiques optimales de gestion pour prévenir, dissuader ou retarder les actes de piraterie et nous exhortons tous les navires battant pavillon britannique à respecter ces pratiques lorsqu'ils naviguent dans la région. Nous invitons instamment tous les États du pavillon à faire de même.

La libération du navire de pêche espagnol *Alacrana* en début de semaine est à l'évidence un événement bienvenu et nous espérons que tous les autres otages seront bientôt relâchés, y compris les ressortissants britanniques Paul et Rachel Chandler, qui ont été capturés sur leur yacht le 23 octobre.

Nous remercions le Kenya d'avoir pris la tête des efforts menés dans la région pour que les pirates soient rapidement mis en détention et jugés. Le Royaume-Uni remercie aussi la République des Seychelles d'avoir accepté de placer en détention en vue de leur jugement des pirates présumés. Nous sommes prêts, avec d'autres partenaires, à fournir une assistance aux signataires du Code de conduite de Djibouti concernant la répression des actes de piraterie et des vols à main armée commis contre des navires dans la partie ouest de l'océan Indien et dans le golfe d'Aden qui se sont engagés à promulguer une loi nationale permettant de poursuivre des pirates devant les tribunaux. Nous appuyons énergiquement le travail entrepris par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour aider le Gouvernement fédéral de transition et les autorités régionales du Puntland et du Somaliland à traiter en Somalie même les cas des auteurs présumés d'actes de piraterie.

Le rapport du Secrétaire général met clairement en lumière la nécessité de s'attaquer à la situation sur terre en Somalie. Le Groupe de contact a pris un certain nombre de mesures lorsque son groupe de travail s'est réuni à Londres cette semaine. Les donateurs doivent désormais s'engager à fournir à la Somalie et aux États de la région l'appui financier et technique nécessaire, y compris pour les activités relatives à la gouvernance, l'état de droit, la justice, les nouveaux moyens de subsistance et les

communications stratégiques. La mise en œuvre du Code de conduite de Djibouti reste déterminante pour le développement des capacités régionales afin de traduire la volonté politique régionale en actes.

La piraterie n'est que l'un des symptômes de l'instabilité qui règne en Somalie et, comme le Représentant spécial l'a dit, nous devons aussi nous attaquer aux causes profondes de cette instabilité. Je salue l'action menée par le Représentant spécial pour aider le Gouvernement fédéral de transition somalien à mettre en place des structures politiques et de sécurité efficaces. Je voudrais remercier l'AMISOM, et en particulier l'Ouganda et le Burundi, les deux pays qui lui fournissent des contingents, pour leurs efforts remarquables en vue d'aider le Gouvernement à lutter contre les rebelles. J'espère que d'autres pays se joindront à eux pour faire en sorte que les effectifs de la Mission puissent être au complet.

La communauté internationale s'est montrée unie et déterminée à agir pour contenir la menace de la piraterie, mais il nous faut désormais nous montrer encore plus résolu et unis pour nous attaquer sur terre aux racines et aux causes de ce mal.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens également à remercier au nom du peuple somalien le Représentant spécial, M. Ould Abdallah, pour ses observations et pour ses efforts, ainsi que ceux du personnel du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie. Je voudrais également souhaiter la bienvenue aujourd'hui au Conseil au Représentant permanent de la Somalie, l'Ambassadeur Duale.

Le fléau que sont les actes de piraterie commis au large de la Somalie nous touche tous car il expose nos citoyens à des risques accrus, perturbe les routes de navigation commerciales mondiales et provoque des dégâts matériels. Ce problème ne semble pas en voie de diminuer. Comme le Secrétaire général le note dans son rapport (S/2009/590), 160 actes de piraterie ont été signalés, du 1^{er} janvier au 30 septembre 2009, dans la zone de l'Afrique de l'Est, contre 136 durant la même période l'année précédente. Le lieu de nombre de ces attaques s'est déplacé du golfe d'Aden à la partie ouest de l'océan Indien, parce que les opérations maritimes dans le golfe portent leurs fruits.

Face à la vive préoccupation suscitée par cette question s'est mise en place une extraordinaire coopération de la communauté internationale pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

Des dizaines d'États et d'organisations internationales œuvrent de concert pour réprimer la piraterie et protéger les navires vulnérables qui transitent par les eaux territoriales somaliennes ou qui cherchent à acheminer vers la Somalie une aide humanitaire dont le pays a cruellement besoin. Les États-Unis saluent en particulier les efforts déployés par l'Union européenne dans le cadre de l'opération Atalante, par l'OTAN dans le cadre de l'opération Allied Protector et de l'opération Ocean Shield, et du Groupe de forces multilatérales 151 (CTF-151) des Forces maritimes combinées. Nous saluons également le rôle joué à titre individuel par certains États dans ces efforts considérables. L'initiative SHADE (Shared Awareness and Deconfliction) a permis d'instaurer une excellente coordination opérationnelle et tactique, et nous remercions tous les partenaires de leur participation.

Le Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes a également apporté une contribution non négligeable aux efforts entrepris au niveau international pour réprimer la piraterie, et nous apprécions au plus haut point le rôle joué en l'occurrence par l'ONU. En coopération avec le Groupe de contact, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Bureau du Conseiller juridique de l'ONU se sont attachés à renforcer les capacités judiciaires des États de la région. Nous remercions également l'Organisation maritime internationale (OMI) pour ses activités de coordination et de mise en œuvre du Code de conduite de Djibouti. Nous souhaitons à cet égard signaler que le Japon a versé une contribution généreuse au Fonds international d'affectation spéciale de l'OMI.

Les États-Unis sont d'avis que la communauté internationale doit poursuivre et intensifier ses efforts pour lutter contre la piraterie. À cet égard, nous souhaitons soulever cinq questions qui nous semblent importantes.

Premièrement, il est essentiel de rétablir l'autorité des résolutions 1846 (2008) et 1851 (2008) du Conseil de sécurité, sur lesquelles se fondent les opérations militaires de lutte contre la piraterie actuellement en cours et qui permettent aux États Membres d'empêcher les pirates de se réfugier dans les eaux territoriales, le territoire et l'espace aérien de la Somalie pour échapper aux forces qui patrouillent dans la région.

Deuxièmement, nous devons continuer à partager informations et pratiques optimales. Le 10 septembre, les États-Unis, ainsi que plusieurs autres États du

pavillon, ont signé la Déclaration de New York, un engagement politique visant à faire appliquer par les navires battant pavillon des États signataires les pratiques optimales de gestion internationalement reconnues en matière d'autoprotection. Ces pratiques optimales comprennent des directives de l'Organisation maritime internationale, de l'industrie maritime et des États du pavillon. Nous encourageons les autres États à signer la Déclaration de New York et demandons aux navires de mettre en œuvre ces mesures d'autoprotection.

Troisièmement, nous craignons que le versement de rançons n'ait contribué à l'augmentation récente des actes de piraterie, et nous encourageons tous les États à adopter une politique ferme consistant à ne faire aucune concession aux preneurs d'otages, y compris les pirates.

Quatrièmement, les États-Unis sont d'avis que les États touchés doivent envisager de poursuivre en justice les pirates présumés. Nous encourageons les États à se doter d'une législation nationale qui permette aux tribunaux nationaux de lancer des poursuites pénales contre la piraterie. Nous demandons aussi instamment que l'on aide les États de la région à renforcer leurs capacités en ce qui concerne la poursuite et l'incarcération des pirates, et nous encourageons les États à puiser dans le fonds multidonateurs du Groupe de contact. Nous tenons tout particulièrement à féliciter les États, en particulier le Kenya, qui ont assumé un rôle de chef de file dans les poursuites judiciaires.

Enfin, les États-Unis estiment qu'il est indispensable de mettre l'accent sur le développement économique, la stabilité politique et les besoins humanitaires de la Somalie. La piraterie est étroitement liée à l'instabilité, à la faiblesse de la gouvernance et de l'état de droit, et à une absence de perspectives dans le pays. Nous appuyons fermement les efforts visant à aider le Gouvernement fédéral de transition à développer ses institutions, notamment dans le secteur de la sécurité, à relancer l'économie somalienne et à assurer à sa population des moyens de subsistance viables. Nous saluons également les forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie qui aident à stabiliser le pays, ainsi que le rôle assumé par l'ONU pour aider le peuple somalien.

Nous trouvons encourageant que la Somalie prenne de nouvelles initiatives pour lutter contre la piraterie, en prévoyant notamment une réactivation des

gardes-côtes afin qu'ils participent aux patrouilles dans les eaux somaliennes. Les États-Unis restent déterminés à coopérer avec le Gouvernement fédéral de transition et la communauté internationale pour lutter contre la piraterie. Nous nous félicitons de l'excellente coopération qui s'est mise en place à ce jour et nous espérons vivement qu'elle se poursuivra.

M. Kafando (Burkina Faso) : Je remercie M. Ahmedou Ould Abdallah pour sa présentation du rapport du Secrétaire général sur la piraterie (S/2009/590) dans le cadre de l'examen de la situation en Somalie. Après avoir pris connaissance du rapport et suivi avec attention les informations additionnelles qui viennent de nous être données, nous voudrions faire quelques observations.

Au regard de leur fréquence, ainsi que de leur mode opératoire, les activités des milices maritimes au large des côtes somaliennes demeurent une source d'extrême préoccupation qui rend difficile la recherche d'une solution globale et viable au drame somalien. Les statistiques que fournit le rapport sont éloquentes et ne font que confirmer la gravité du problème : 300 attaques au niveau mondial, dont 160 dans la zone côtière de l'Afrique de l'Est entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2009. Cela prouve aussi la détermination des pirates face à la réaction que leur opposent les forces internationales dans l'océan Indien.

Malgré leurs capacités limitées et les conséquences de la guerre civile à laquelle le pays est confronté depuis plus d'une décennie, les autorités somaliennes, notamment celles du « Puntland », ont lancé plusieurs initiatives pour lutter contre la piraterie et en poursuivre les auteurs. Nous saluons ces efforts, qui ont permis l'arrestation et la détention de plus d'une centaine de suspects à Bossaso, et nous exhortons les autorités somaliennes à ne pas relâcher leur vigilance et à poursuivre la lutte contre cette entreprise criminelle.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la mobilisation de la communauté internationale face à ce fléau, et nous louons les efforts déployés par les États et les organisations internationales et régionales en la matière. En particulier, le rôle de l'Autorité intergouvernementale pour le développement mérite d'être souligné. De même, nous accueillons favorablement la mise en place d'un groupe de contact ainsi que l'entrée en vigueur du Code de conduite de Djibouti sur la répression de la piraterie et des vols à

main armée contre les navires dans l'océan Indien et dans le golfe d'Aden.

Si nous sommes d'avis qu'il s'agit là de la manifestation du dynamisme de la coopération internationale qui a permis, comme le souligne le rapport, de réduire considérablement les cas d'attaques réussies, il est bon cependant de rappeler que le régime de coopération juridique actuellement en vigueur est une exception qui ne saurait être considérée comme remplaçant ou modifiant les dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui demeure le seul droit positif s'agissant de la répression anti-piraterie.

Toutefois, au-delà de la mobilisation contre la piraterie maritime en tant que telle, nous souhaitons que le même élan de solidarité internationale se manifeste également dans les autres domaines de préoccupation des populations somaliennes, tant il est évident que la multiplication des actes de piraterie est directement tributaire de la situation d'ensemble que vit actuellement la Somalie, ce que relèvent aussi les rapports du Secrétaire général et ceux du Groupe de suivi des sanctions, qui établissent par exemple, et très clairement, un lien de causalité entre la piraterie et la violation de l'embargo sur les armes en Somalie.

Il n'y a donc aucun doute que c'est la déliquescence de la situation intérieure somalienne qui a généré les milices maritimes, lesquelles en retour sont devenues un facteur aggravant à cause précisément de la complicité entre les pirates et les groupes armés actifs opérant en Somalie.

Dans ce contexte, il serait souhaitable que la coopération civile et militaire dans le cadre de la lutte contre la piraterie s'élargisse afin de rendre possible une aide bilatérale et multilatérale directes au Gouvernement fédéral de transition. Certains pays font déjà des efforts dans ce sens, et leur exemple mériterait d'être suivi.

Grâce à cette assistance directe, le Gouvernement somalien pourra renforcer ses services de police et de sécurité, contrôler au mieux son territoire et ses eaux maritimes, et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Une telle assistance devra également prendre en compte la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), seule présence internationale sur le terrain dont le rôle déterminant n'est plus à démontrer, mais qui manque cruellement de moyens financiers et logistiques pour exécuter efficacement

son mandat et garantir la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti.

Nous saluons les efforts du Secrétariat pour appuyer l'AMISOM en application des résolutions 1863 (2009) et 1872 (2009), notamment à travers le module de soutien à la Force africaine. Nous soutenons l'appel du Secrétaire général pour une assistance plus substantielle à l'AMISOM, afin que la force de l'Union africaine puisse continuer de soutenir le Gouvernement fédéral de transition dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité.

La dynamique nouvelle, créée par plusieurs partis politiques en participant au Gouvernement fédéral de transition et en s'installant effectivement à Mogadiscio est certes un acquis, mais il faut agir vite pour qu'elle ne se fragilise et ne replonge le pays dans le chaos.

Pour terminer, nous tenons à féliciter M. Ould Abdallah pour ses efforts constants et son engagement aux côtés des populations et des autorités somaliennes.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et Chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, de son exposé et d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général publié sous la cote S/2009/590. Je salue également la participation de S. E. l'Ambassadeur de la Somalie, M. Duale, à la présente séance du Conseil.

Le Viet Nam demeure très préoccupé par les actes de piraterie commis au large des côtes somaliennes. Le nombre d'actes signalés le long des côtes de l'Afrique de l'Est n'a pas diminué de manière notable au cours de la période considérée, et, fait encore plus inquiétant, les tentatives présumées de capture et d'attaques se sont récemment multipliées dans l'océan Indien occidental et ont donné lieu à l'utilisation de méthodes et techniques plus perfectionnées.

Dans ce contexte, une meilleure coordination entre les parties prenantes internationales, les organisations régionales et le Gouvernement fédéral de transition est indispensable pour prévenir et réprimer la piraterie et les vols à main armée en mer au large des côtes somaliennes. Il est encourageant de noter que les États Membres opérant dans les eaux territoriales et en haute mer au large des côtes somaliennes ont mis en œuvre des opérations navales complexes et complètes et des mécanismes de coordination adaptés.

Selon nous, le Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes, appuyé par quatre groupes de travail, est un mécanisme de coopération internationale efficace et sert de point de contact commun des États et des organisations régionales et internationales concernant tous les aspects de la lutte contre la piraterie. Les efforts de coordination récents du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et du Groupe de contact international sur la Somalie ont donné des résultats concrets. Il faut encourager et renforcer une telle coordination.

Au niveau régional, nous saluons l'adoption du Code de conduite de Djibouti concernant la répression des actes de piraterie et des vols à main armée commis contre des navires dans l'océan Indien occidental et dans le golfe d'Aden. Nous sommes convaincus que le Code de conduite de Djibouti permettra aux États de la région d'élaborer des cadres réglementaires et législatifs adéquats pour lutter contre la piraterie, renforcer leur capacité de patrouiller dans les eaux de la région, d'intercepter les navires soupçonnés de tels actes et de poursuivre les pirates présumés.

À cet égard, nous nous félicitons de la création du Fonds international d'affectation spécial appuyant les initiatives du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes et du Fonds d'affectation spéciale pour le Code de Djibouti, administré par l'Organisation maritime internationale (OMI).

Le Gouvernement fédéral de transition continue d'être confronté à de nombreux problèmes, y compris l'incapacité à lutter contre la piraterie dans les zones sous sa juridiction ou limiter les actes de piraterie. Nous appelons la communauté internationale et les organisations régionales à fournir une assistance technique et financière à la Somalie, sur la demande du Gouvernement fédéral de transition et en avisant le Secrétaire général, dans le but de consolider les institutions chargées de la sécurité et de renforcer sa capacité de lutter contre le non-droit en mer et de poursuivre en justice, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, les personnes utilisant le territoire somalien pour planifier, faciliter ou commettre des actes de piraterie et de vols à main armée en mer.

Nous saluons l'action menée par l'opération Atalante des forces navales de l'Union européenne et les États, agissant à titre national, en coopération avec

le Gouvernement fédéral de transition et les uns avec les autres, pour réprimer la piraterie et protéger les navires vulnérables transitant par les eaux situées au large des côtes somaliennes, y compris ceux transportant les fournitures humanitaires destinées à la Somalie et celles fournies par l'Organisation des Nations Unies à l'AMISOM.

Nous saluons les efforts considérables déployés par le Gouvernement du Kenya pour poursuivre les pirates présumés appréhendés par la communauté internationale dans ses tribunaux nationaux. Nous exhortons également tous les États, en particulier ceux qui sont directement touchés par les actes de piraterie, à fournir au Gouvernement kényan l'assistance logistique et financière nécessaire pour lui permettre de surmonter les difficultés liées à la poursuite des pirates présumés.

Pour terminer, nous remercions la délégation des États-Unis d'avoir élaboré le projet de résolution sur la piraterie. La délégation de mon pays continuera de contribuer de manière constructive aux efforts visant à parvenir à un consensus autour de ce document important.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens également à remercier le Représentant spécial, M. Ould Abdallah, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général et pour l'exposé très utile qu'il a fait ce matin.

La piraterie au large des côtes somaliennes continue de représenter une menace grave touchant l'une des plus importantes voies de transport international. Le Japon est gravement préoccupé par les pertes humaines et matérielles résultant de la forte augmentation du nombre d'actes de piraterie ces 12 derniers mois, en dépit de tous les efforts déployés pour les prévenir. Si le nombre d'actes de piraterie signalés dans le golfe d'Aden a récemment baissé, le lieu des attaques s'est déplacé plus au sud et les attaques se sont considérablement multipliées dans l'océan Indien occidental, près des Seychelles. Nous ne devons pas permettre que les pirates tentent d'entraver le bon déroulement d'activités essentielles des Nations Unies telles que l'acheminement de l'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial et la fourniture de l'appui logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

La situation fragile en matière de sécurité en Somalie favorise la piraterie, et l'instabilité résultant des actes de piraterie a, à son tour, des répercussions sur la situation sur terre. Pour assurer la stabilité dans

l'ensemble de la Somalie, l'action et l'assistance de la communauté internationale doivent être axées à la fois sur la stabilisation de la situation au centre-sud de la Somalie, en particulier à Mogadiscio, et sur les activités de lutte contre la piraterie le long des côtes.

Compte tenu de l'ampleur des incidences négatives de la piraterie, une approche multidimensionnelle et coordonnée doit être adoptée à trois niveaux : international, régional et national.

Suite à l'adoption de la résolution 1851 (2008) du Conseil de sécurité, le Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes a été mis en place et a tenu quatre réunions plénières. Le Japon se félicite des progrès accomplis par le Groupe de contact et du fait qu'il est devenu un lieu d'échange d'informations pour diverses activités de lutte contre la piraterie qui enregistre une participation croissante et est appuyé par des activités de fond des groupes de travail.

Au cours de la réunion plénière organisée récemment et présidée par le Japon, le Groupe de contact a décidé de créer un nouveau fonds d'affectation international visant à appuyer, entre autres, la poursuite en justice des pirates arrêtés et les procédures judiciaires entreprises à leur encontre.

Nous nous réjouissons également que le mécanisme destiné à coordonner les aspects opérationnels des activités de lutte contre la piraterie, dénommé SHADE (Shared Awareness and Deconfliction), soit bien en place. Il englobe l'opération Atalante de l'Union européenne, les opérations de l'OTAN, des Forces maritimes combinées et des pays comme la Chine, l'Inde, le Japon et la Russie.

Le défi est à présent d'améliorer la coordination et de procéder à des échanges d'informations plus efficaces pour combattre les pirates qui changent constamment de tactique. À cet égard, nous nous réjouissons que l'opération Atalante de la force navale de l'Union européenne escorte la fourniture d'aide logistique à l'AMISOM. Pour sa part, le Japon déploie deux navires et deux aéronefs de patrouille maritime Orion P-3C qui livrent des informations précieuses à tous les États participants. Il a élargi l'utilisation des escortes aux vaisseaux étrangers depuis juin 2009.

Il importe également que les équipages de navires puissent mieux se protéger des attaques de pirates. À cette fin, nous nous félicitons de la Déclaration de New

York sur les « Pratiques optimales de gestion visant à dissuader la piraterie dans le golfe d'Aden et au large des côtes de la Somalie » (Best Management Practices to Deter Piracy in the Gulf of Aden and off the Coast of Somalia), dont l'initiative vient des États-Unis et qui a été signée par dix États de pavillons, dont le Japon. Nous exhortons les autres États de pavillons à s'associer à la Déclaration et à en appliquer les principes directeurs.

Outre les efforts déployés au niveau mondial, un ferme engagement et une solide coordination sont indispensables au niveau régional également. En particulier, les efforts des pays de la région, comme le Kenya, le Yémen et les Seychelles, pour poursuivre les auteurs d'actes de piraterie, méritent l'appui et l'assistance de la communauté internationale. Le Fonds international d'affectation spéciale, destinée à aider les activités du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes, doit devenir opérationnel sans retard.

Afin de mettre ces États mieux à même de lutter contre la piraterie, il importe également d'appliquer le Code de conduite de Djibouti, qui a été adopté par les pays de la région en janvier dernier. Le Japon a contribué, à hauteur de 13,6 millions de dollars, au Fonds d'affectation spéciale pour le Code de Djibouti de l'Organisation maritime internationale. Nous espérons que cet appui sera rapidement utilisé par les parties concernées pour accélérer la création de centres régionaux d'échange d'informations au Kenya, en Tanzanie et au Yémen, ainsi qu'un centre de formation à Djibouti.

Les activités de piraterie sont étroitement liées à la situation en matière de sécurité qui prévaut sur le continent. Les solutions à long terme nécessitent le rétablissement de la stabilité et de la gouvernance en Somalie. Le rapport du Secrétaire général souligne qu'il importe au plus haut point d'appuyer la capacité institutionnelle propre de la Somalie dans de nombreux domaines. Premièrement, il est essentiel de renforcer l'AMISOM et les institutions somaliennes chargées de la sécurité dans le centre-sud de la Somalie. Deuxièmement, à moyen terme, nous devons faire progresser la stabilité, la capacité et le développement socioéconomique des régions situées en dehors du centre-sud de la Somalie, notamment le Puntland, refuge de nombreux pirates. Troisièmement, nous souhaitons améliorer la coordination entre le Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes et le Groupe de contact international

présidé par M. Ould Abdallah. Nous attendons avec intérêt de renforcer la coordination lors de la prochaine séance plénière du Groupe de contact, en janvier 2010.

Pour terminer, la communauté internationale doit intensifier ses efforts coordonnés et multiformes de lutte contre la piraterie, aux niveaux mondial, régional et national, afin de veiller à ce qu'ils portent leurs fruits. Le Japon contribuera de manière positive aux négociations en cours sur le projet de résolution établi par les États-Unis concernant le renouvellement de l'autorisation du Conseil de sécurité.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la délégation chinoise vous remercie d'avoir convoqué la présente séance. Nous remercions le Secrétaire général Ban Ki-moon de son rapport sur la piraterie en Somalie (S/2009/590), ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, de son exposé de ce matin.

Les activités de piraterie en Somalie sévissent de plus en plus, représentant une menace directe pour la sécurité des secours humanitaires internationaux et de la navigation internationale, et une menace potentielle pour les activités économiques mondiales. Dans le dernier rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité, le Secrétaire général indique que, depuis le début de 2009, 34 navires ont été capturés et 450 marins enlevés dans les eaux au large de la Somalie. La Chine fait également partie des victimes des activités de piraterie somaliennes. Nous appuyons les efforts collectifs de la communauté internationale qui visent à régler le problème de la piraterie en Somalie, et espérons que la communauté internationale se mettra d'accord sur une approche intégrée pour y remédier dès que possible.

Depuis décembre 2008, le Gouvernement chinois a, sous l'égide de l'ONU et dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, pris une part active à la coopération internationale pour lutter contre la piraterie somalienne. La flottille d'escorte navale chinoise continuera d'honorer l'engagement pris par notre Gouvernement de veiller à la sécurité des navires et des ressortissants chinois qui voyagent dans le golfe d'Aden et dans les eaux au large des côtes somaliennes, et à la sécurité des navires du Programme alimentaire mondial, et d'autres organisations qui fournissent des secours humanitaires.

Notre lutte concrète contre la piraterie en Somalie attend toujours une solution intégrée. Nous pensons que la communauté internationale devrait se soucier des priorités suivantes.

Premièrement, il est impératif de respecter strictement le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Pour lutter contre la piraterie en Somalie, nous devons obéir de manière stricte aux règles pertinentes du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime; nous devons agir conformément aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États côtiers notamment; et nous devons maintenir des échanges et des consultations avec le Gouvernement fédéral de transition somalien.

Deuxièmement, il faut régler en priorité les problèmes internes de la Somalie. Si l'on ne met pas un terme à la crise qui sévit dans le pays, le problème de la piraterie ne pourra pas être éliminé. Ce n'est qu'en continuant à consolider le processus interne de réconciliation nationale en Somalie et en encourageant le développement économique du pays, afin de permettre aux Somaliens de vivre et de travailler dans la paix et le bonheur, que la sécurité pourra espérer évoluer graduellement vers la stabilité, et le problème de la piraterie être éradiqué progressivement. Le fait que le processus politique de réconciliation ait stagné et que la situation en matière de sécurité ne se soit pas véritablement améliorée après tant d'années est inquiétant. La communauté internationale devrait faire davantage d'efforts dans ce domaine.

Troisièmement, il faut aider les pays de la région à renforcer leurs capacités. Garantir la paix, la tranquillité et la sûreté de la navigation dans le golfe d'Aden et dans les eaux somaliennes a une incidence sur les intérêts des États côtiers et sur la sûreté de la navigation internationale. Cela exige aussi une entente mutuelle et une coopération totale entre les États de la région et la communauté internationale. La Chine appuie les efforts conjoints consentis par les pays de la mer Rouge, du golfe d'Aden et de l'océan Indien occidental afin de régler le problème de la piraterie en Somalie par le biais d'arrangements régionaux. Nous nous félicitons de la signature du Code de conduite de Djibouti. La communauté internationale devrait, par divers moyens, aider les pays concernés à accroître leurs capacités.

Depuis plus d'un an, et malgré les efforts accrus de plusieurs forces navales pour réprimer la piraterie dans le golfe d'Aden et au large des côtes somaliennes,

des attaques de pirates ont fréquemment lieu. Selon nous, afin de mettre effectivement fin à ces attaques, la communauté internationale devrait encore accroître ces opérations d'escorte maritime. Parallèlement, les pays participants concernés devraient aussi renforcer leur coordination dans le cadre de ces opérations d'escorte. Dans cette optique, les services chinois compétents proposent que les forces navales qui procèdent à des escortes dans ces eaux définissent des zones de responsabilité pour en améliorer l'efficacité et pour réduire la probabilité que les pirates parviennent à leurs fins.

À la demande du Groupe de travail 1 du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes, la Chine a accueilli une réunion, les 6 et 7 novembre, sur la coordination en matière d'escorte maritime internationale dans le golfe d'Aden, à laquelle étaient conviés des représentants de pays et d'organisations qui ont participé à la lutte contre la piraterie somalienne. La réunion a en outre discuté de la coopération pour faire respecter la notion de zones de responsabilité dans le golfe d'Aden.

La Chine a une attitude positive et ouverte en matière d'escorte à la navigation internationale. Nous sommes prêts à mener dans le cadre du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, diverses formes de coopération bilatérale et multilatérale en matière d'escorte, avec tous les pays et les organisations préoccupés par cette question, pour offrir une réponse commune à la menace de piraterie en Somalie.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*): Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général. Je souhaite également la bienvenue au Représentant permanent de la Somalie, l'Ambassadeur Duale.

Malgré les opérations navales internationales en cours au large des côtes somaliennes et autour du golfe d'Aden, qui ont pour objectif d'accroître la sécurité maritime et d'assurer la fourniture de l'aide internationale, les actes de piraterie dans la région demeurent une source de préoccupation pour la communauté internationale. Il est crucial de résoudre effectivement et énergiquement ce problème. Nous louons les efforts déployés par le Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes, qui est véritablement un mécanisme de coopération internationale important, pour tous les aspects de la

lutte contre la piraterie. La Turquie, qui est l'un des membres fondateurs du Groupe, contribue activement à ses travaux. Nous constatons avec satisfaction l'interaction croissante entre le Groupe et l'ONU.

La Turquie estime qu'il est crucial que le Groupe de contact continue de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un cadre juridique solide ainsi que des arrangements pratiques, en vue de clarifier les questions juridiques en suspens relatives à l'arrestation, la détention, les poursuites judiciaires, le procès et l'extradition des pirates présumés et de renforcer la coopération en la matière. Le Groupe de travail 2 du Groupe de contact a déjà beaucoup progressé à cet égard.

L'augmentation du nombre d'attaques de pirates en 2009, malgré les efforts de la communauté internationale, indique que l'effet de dissuasion n'est pas encore satisfaisant. L'un des principaux facteurs est sans aucun doute qu'on manque des capacités pour détenir et punir les auteurs appréhendés. Si nous voulons assurer le succès des opérations en cours, nous devrions continuer d'explorer les options juridiques disponibles afin d'engager des poursuites judiciaires contre les pirates présumés. En conséquence, la Turquie estime qu'il serait utile de mettre en place un mécanisme dans l'un des pays de la région, sous la supervision de l'ONU, afin d'engager des poursuites judiciaires effectives contre les personnes soupçonnées de piraterie et de vol à main armée en mer, au large des côtes somaliennes. Cela nécessitera sans aucun doute l'appui de la communauté internationale en vue de d'améliorer les capacités des États de la région. Nous pensons que le Fonds d'affectation spéciale récemment établi pourrait être utilisé à cet effet.

Étant donné l'étendue de la région, la Turquie estime qu'il est vital d'améliorer et de développer l'appui opérationnel et l'appui aux services de renseignement afin de contrecarrer les opérations de piraterie. Cela dit, nous saluons l'établissement du groupe SHADE (Shared Awareness and Deconfliction group). Ce groupe contribuera sans aucun doute à l'interopérabilité entre les forces navales. L'échange d'informations ne devrait pas se limiter au domaine maritime, mais devrait être également étendu aux espaces aériens et terrestres pertinents, avec la participation active des pays et des organisations de la région. À cet égard, nous saluons les apports de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).

Permettez-moi d'exposer brièvement ce que la Turquie a fait en matière de lutte contre les actes de piraterie et de vol à main armée en mer. Jusqu'ici, elle a pris part, avec quatre frégates, aux efforts visant à réprimer ces actes, sous le commandement du Groupe maritime numéro 2 de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et du Groupe de forces multinationales 151. En fait, le Groupe de forces multinationales était commandé par les forces navales turques de mai à août 2009. Aujourd'hui, une frégate turque disposant de moyens aériens opère dans la région, conformément aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Jusqu'ici, les éléments de la force navale turque présents dans la région ont appréhendé une trentaine de pirates présumés au cours de différentes opérations.

Les autorités maritimes turques sont activement saisies de la question d'une prise de conscience accrue de la situation des navires commerciaux et autres navires. À cette fin, le document sur les pratiques optimales de gestion visant à décourager la piraterie a été largement distribué au sein de cette industrie. On a en outre mis en place un système national d'information sur le vol à main armée en mer.

Nous devrions continuer de nous concentrer sur l'élimination des causes profondes de la piraterie qui sont ancrées dans la société somalienne et coopérer dans ce domaine. Nous pensons, nous aussi, que les mesures prises en vue de lutter contre la piraterie et le vol à main armée en mer, au large des côtes somaliennes, ne pourront donner des résultats satisfaisants que si elles sont appuyées par des efforts visant à renforcer les capacités du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie aussi bien que de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

M. Dabbashi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parole en arabe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer notre reconnaissance au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ahmedou Ould Abdallah pour son exposé. Nous voudrions également saluer les efforts notables et continus qu'il déploie avec son équipe pour apporter la paix et la stabilité en Somalie.

La piraterie au large des côtes somaliennes continue de menacer la navigation internationale au large des côtes de l'Afrique de l'Est. Les efforts déployés jusqu'ici n'ont pas réussi à éliminer cette menace, même s'ils ont sérieusement réduit les actes de piraterie. Cela confirme que la piraterie est le résultat naturel de la situation instable qui prévaut en

Somalie sur le plan de la sécurité et de l'absence d'autorité de l'État de manière générale.

Ce problème ne sera pas éliminé seulement en dépêchant des forces navales. Résoudre ce problème requiert plutôt une approche plus générale et plus intégrée. Nous pensons, comme le Secrétaire général, que l'un des moyens de garantir à long terme la sécurité de la navigation maritime au large des côtes somaliennes est d'assurer la stabilité dans le pays grâce au développement, à la promotion de la reprise économique dans les communautés locales, à la consolidation de l'état de droit, au développement des institutions de sécurité et à la fourniture d'un appui au Gouvernement fédéral de transition et à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

Toute solution doit aussi inclure le renforcement des capacités, en particulier celles des institutions judiciaires et maritimes somaliennes, aux niveaux local et national et dans la région, en général, l'engagement de poursuites judiciaires contre ceux qui sont soupçonnés de piraterie ou de vol à main armée en mer ainsi que le strict respect de l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité.

Si ces mesures sont appliquées, elles finiront par rendre superflue la présence de forces navales internationales qui jouent actuellement un rôle très important en sécurisant la navigation maritime internationale. Nous voudrions encourager les États et les organisations qui font partie de ces forces à examiner le moyen d'appliquer des mesures de renforcement des capacités en Somalie et de trouver une solution aux causes profondes de la piraterie. Nous exhortons ces États à protéger les ressources marines somaliennes, en particulier contre les opérations de pêche illégale menées par des bateaux de pêche étrangers, qui, nous le croyons, sont l'une des causes principales de la piraterie.

En outre, nous encourageons la communauté internationale à continuer de dépêcher des forces navales dans le strict respect du droit international de la mer, afin de protéger toutes les cargaisons expédiées par l'ONU et le Programme alimentaire mondial (PAM), notamment le long de la route utilisée pour fournir l'appui logistique à l'AMISOM ainsi que le long des routes du commerce maritime international.

Nous estimons que la responsabilité de juger les individus appréhendés au large des côtes de Somalie et soupçonnés de piraterie incombe au Gouvernement somalien et qu'ils doivent lui être remis. Nous

exhortons la communauté internationale à aider ce Gouvernement en fournissant une assistance technique à ses organes judiciaires. Nous encourageons à cet égard les États Membres à verser des contributions au fonds international d'affectation spéciale pour la prise en charge des frais occasionnés par la poursuite des pirates présumés et les autres activités liées à la lutte contre la piraterie. Le Gouvernement de Somalie peut conclure des accords avec les pays de la région pour qu'ils puissent poursuivre en justice à leur niveau les individus soupçonnés d'actes de piraterie et décider du lieu où ils serviront leur peine si leur culpabilité est démontrée.

En conclusion, il importe d'aider le Gouvernement somalien à étendre son autorité sur tout le territoire somalien pour que les efforts de lutte contre la piraterie et ses causes principales soient couronnés de succès. Nous encourageons aujourd'hui le Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes à coordonner ses initiatives avec le Groupe de contact international sur la Somalie. Nous estimons en outre qu'il est indispensable de rédiger un accord qui permettrait de préserver les ressources marines somaliennes d'une exploitation arbitraire et qui empêcherait les pirates de mener des attaques qui entravent la libre navigation dans les eaux internationales.

M. Puente (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, l'Ambassadeur Ahmedou Ould Abdallah, des précieuses informations qu'il a fournies, et à saluer l'engagement et les efforts dont il fait preuve avec son équipe pour apporter des solutions aux problèmes que connaît la Somalie. Nous saluons également la présence parmi nous du Représentant permanent de la Somalie, l'Ambassadeur Elmi Ahmed Duale.

Nous estimons que le rapport du Secrétaire général (S/2009/590) est très clair sur certains points, dont le fait que le phénomène de la piraterie et des vols à main armée au large des côtes somaliennes représente un défi qui requiert l'action urgente et coordonnée du Gouvernement fédéral de transition, des pays de la région et de la communauté internationale. Il y a une année, le Conseil de sécurité a fermement réagi à cette menace en adoptant les résolutions 1846 (2008) et 1851 (2008). La coopération, l'engagement et le travail louable d'un grand nombre de pays ont permis de faire front commun face à la piraterie.

Toutefois, le nombre d'attaques et de tentatives de capture au large des côtes somaliennes, du golfe d'Aden et dans la partie ouest de l'océan Indien en 2009 est plus élevé que celui enregistré en 2008. Nous sommes préoccupés de constater que, outre l'augmentation des actes de piraterie et des vols à main armée enregistrés dernièrement, des navires plus petits, tels que des bateaux de pêche et de plaisance, sont pris pour cible.

Nous saluons les efforts que déploie le Gouvernement fédéral de transition de Somalie, notamment pour parvenir à une meilleure coordination avec les régions du « Puntland » et du « Somaliland » en vue de traduire en justice les pirates présumés. Nous nous félicitons également de la coordination et de la coopération qui existe entre l'opération Atalante, l'OTAN, le Groupe de forces opérationnelles 151, les États Membres et les forces navales présentes dans la région pour réaliser des fonctions de surveillance et d'escorte, avec une mention particulière à l'opération Atalante qui a protégé et escorté à bon port les navires du Programme alimentaire mondial et de la Mission de l'Union africaine en Somalie.

S'agissant du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes, nous saluons comme un important pas en avant l'établissement du fonds international d'affectation spéciale destiné à prendre en charge les frais occasionnés par la poursuite des pirates présumés et les autres activités du Groupe, ainsi que les efforts accomplis au sein des différents groupes de travail qui le composent pour promouvoir la coordination et le renforcement des capacités, assurer la diffusion de pratiques optimales et consolider les mécanismes judiciaires pour lutter contre l'impunité. À ce sujet, nous réaffirmons qu'il est impératif que les responsables d'actes de piraterie soient traduits en justice conformément au régime juridique applicable et, notamment, aux normes en vigueur en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales.

En outre, nous tenons à souligner également le travail réalisé par l'Organisation maritime internationale, qui a élaboré des directives et défini des mesures spécifiques à prendre par les États, ainsi que les actions menées en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour remédier aux carences des systèmes législatifs nationaux. Il importe, à cet égard, de généraliser l'application du Code de conduite de Djibouti, de façon à permettre aux États de la région d'assumer une partie des activités menées par les forces internationales,

grâce au renforcement de leurs capacités juridiques et judiciaires.

Comme nous l'avons affirmé à d'autres occasions, ma délégation estime que la piraterie au large des côtes somaliennes n'est pas un phénomène que l'on peut dissocier de la situation sur le terrain et que la solution aux deux problèmes requiert une stratégie globale. Celle-ci doit comprendre, entre autres, le développement de l'état de droit et des institutions de sécurité complémentaires du processus de paix, le renforcement des institutions fédérales de transition, le développement des capacités des institutions juridiques et la poursuite des criminels présumés afin de combattre l'impunité.

Enfin, ma délégation a souligné tant au niveau du Conseil de sécurité qu'au niveau du Groupe de contact sur la piraterie l'impact négatif de ce phénomène sur le régime des sanctions imposé en Somalie. Ces actes, outre qu'ils constituent des violations présumées de l'embargo sur les armes, sapent la stabilité et la sécurité du pays et influent directement sur l'acheminement de l'aide humanitaire. Le Mexique, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, réaffirme de nouveau l'importance de la coopération des États et des coalitions maritimes multinationales engagées dans la lutte contre la piraterie avec le Groupe de contrôle sur la Somalie, auquel ils doivent fournir systématiquement et en temps voulu des informations sur les cas de violations du régime des sanctions qui gênent particulièrement les efforts de développement économique et social de la Somalie et le renforcement du Gouvernement et des institutions de ce pays.

M. Skračić (Croatie) (*parle en anglais*) : Nous tenons nous aussi à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, M. Ould Abdallah, de son importante contribution et des précieuses informations fournies ici aujourd'hui. La Croatie s'associe à la déclaration que fera tout à l'heure la présidence suédoise de l'Union européenne.

La Croatie prend acte des récents progrès accomplis en Somalie même si elle demeure consciente de l'étendue et de la complexité des défis qui attendent encore le pays. Il est clair que la piraterie est un des problèmes les plus brûlants et qu'elle menace non seulement les lignes principales de communication maritime internationale et le commerce, mais

également l'acheminement effectif d'une aide humanitaire si nécessaire.

La Croatie appuie pleinement l'Accord de paix de Djibouti comme préalable au règlement durable des problèmes les plus pressants de la Somalie. Nous sommes d'avis que l'affermissement de la souveraineté somalienne ainsi que le renforcement de la capacité du Gouvernement somalien d'assurer l'ordre public et des moyens de subsistance durables à sa population contribuera de manière significative à l'élimination de la piraterie et des vols à main armée au large de la côte somalienne.

Je voudrais rappeler ici la conviction évidente et répétée à maintes reprises du Conseil : il ne peut y avoir de sécurité au large des côtes somaliennes tant qu'il n'y a pas de véritable sécurité dans le pays. Il est donc évident que seule une approche intégrée pourra obtenir des résultats. Dans ce contexte, la Croatie félicite la Mission de l'Union africaine en Somalie du rôle important qu'elle joue en appuyant le Gouvernement fédéral de transition dans les efforts qu'il déploie pour mettre en œuvre la stratégie susmentionnée et pour assurer un relèvement à long terme en matière de sécurité politique et de développement.

La Croatie se félicite de la poursuite de l'engagement fort de la communauté internationale qui appuie le Gouvernement somalien, conformément à la résolution pertinente du Conseil de sécurité et en vertu du droit international applicable. Dans ce contexte, la Croatie se félicite également du fait que le Gouvernement somalien a de nouveau demandé une assistance de la communauté internationale afin d'assurer la sécurité des eaux territoriales et internationales au large des côtes somaliennes et pour continuer la mise en œuvre des dispositions de la résolution 1846 (2008).

La Croatie pense que le Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes s'avère être un mécanisme de coordination efficace de la communauté internationale. Nous nous félicitons de sa décision d'établir un fonds d'affectation spéciale destiné à financer des mesures adéquates de lutte contre la piraterie et d'autres activités connexes visant à réaliser les objectifs du Groupe. Par ailleurs, nous nous félicitons des autres efforts de coordination déployés par les forces navales se trouvant dans la région, notamment la création du groupe SHADE (Shared Awareness and Deconfliction) et la poursuite de la

coordination entre le Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes et le Groupe de contact international sur la Somalie.

Nous sommes encouragés de voir que ces efforts sont couronnés de succès et j'en veux pour preuve l'importante réduction du nombre d'attaques que les pirates ont réussi à mener ces derniers mois. La Croatie pense que les gouvernements de la région devraient jouer un rôle clef dans la mise en place des conditions nécessaires pour lutter efficacement contre la piraterie. Nous félicitons le Gouvernement kényan de ses importants efforts à cet égard, et notamment d'être prêt à placer en garde à vue et à traduire en justice les pirates arrêtés par d'autres pays participant aux efforts communs de lutte contre la piraterie. Nous espérons que d'autres pays qui se sont dits prêts à faire de même suivront rapidement son exemple.

De même, nous demandons aux États de la région de pleinement mettre en œuvre le Code de conduite de Djibouti en tant qu'étape importante pour assumer de plus grandes responsabilités dans la lutte contre la piraterie et les vols en mer. Nous nous félicitons tout particulièrement des nouveaux progrès accomplis en matière de renforcement des capacités régionales. Nous demandons à tous les États de continuer leur appui logistique et financier à de tels efforts régionaux.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Il s'est écoulé près d'un an et demi depuis que le Conseil de sécurité a décidé d'aborder sérieusement la question de la piraterie au large des côtes somaliennes et a commencé à prendre des mesures pour lutter contre ce fléau. Nous estimons que le moment est venu de faire le bilan provisoire de ces efforts, sur la base du rapport du Secrétaire général (S/2009/590) présenté en application de la résolution 1846 (2008) du Conseil de sécurité.

La situation dans le golfe d'Aden est toujours loin d'être normale et la menace d'une augmentation de la piraterie n'a toujours pas été écartée. Néanmoins, la communauté internationale s'est fortement mobilisée pour faire face à cette menace. Tout d'abord, nous comprenons maintenant mieux que le problème de la piraterie au large de la corne de l'Afrique ne pourra être réglé qu'une fois que sera stabilisée la situation en Somalie et que l'ordre régnera à terre. Nous sommes convaincus qu'il faut maintenir une présence navale dans les zones dangereuse pour le transport maritime, mais que notre priorité doit être aussi de stabiliser la situation militaire et politique dans le pays. À cet

égard, nous notons le rôle important joué par la Mission de l'Union africaine en Somalie. La Russie a toujours préconisé l'instauration d'une paix durable et de la réconciliation nationale en Somalie sur la base de l'Accord de Djibouti, afin de renforcer la stabilité et la sécurité dans la région.

La communauté internationale doit participer davantage à des actions concertées dans le domaine de la sécurité, et l'ONU, l'Union européenne, l'Union africaine, et d'autres organisations concernées, notamment, devraient axer leurs efforts sur le renforcement des capacités du Gouvernement somalien pour qu'il soit en mesure de remplir ses fonctions essentielles. Les gouvernements et les organisations régionales coopérant avec le Gouvernement fédéral de transition pour lutter contre la piraterie collaborent étroitement dans les domaines militaire, politique et juridique et s'efforcent de les renforcer grâce à des mécanismes de coordination appropriés. Dans ce contexte, nous insistons sur le rôle clef du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes.

La communauté internationale et les compagnies maritimes connaissent de mieux en mieux les méthodes et les moyens utilisés par les pirates pour leurs attaques. De nouvelles mesures sont donc prises pour les contrer. L'Organisation maritime internationale joue d'ailleurs un rôle clef à cet égard. Nous nous félicitons de l'initiative de l'ONU pour lutter contre la piraterie et nous sommes favorables à un renforcement de son rôle dans ce domaine. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Secrétariat d'avoir servi de centre d'échange d'informations, du travail précieux qu'il a accompli pour élaborer des mesures à prendre à terre et de ses idées en matière de renforcement des capacités.

Dans la lutte contre l'impunité, nous devons accorder une plus grande attention à la poursuite des personnes soupçonnées de piraterie. Il s'agit non seulement de s'assurer que ces personnes seront véritablement punies, mais également de veiller au respect des normes existantes en matière de droits de l'homme. Nous notons les efforts importants déployés pour régler ce problème au niveau des tribunaux nationaux et l'aide apportée par les autorités du Kenya et d'autres pays de la région. Nous saluons la décision du Groupe de contact sur la piraterie d'établir un fonds d'affectation spéciale qui soutient les initiatives de lutte contre la piraterie.

Cependant, comme l'expérience le montre, il n'est pas toujours possible d'assurer la poursuite de ces

pirates par des tribunaux pénaux nationaux. Les initiatives pour trouver de nouveaux mécanismes restent donc d'actualité. Nous considérons que l'action dans ce domaine n'est pas contraire aux efforts déployés au niveau national, mais qu'elle peut en fait les compléter organiquement. La Fédération de Russie continuera de participer activement aux efforts de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Nous avons actuellement dans la zone un groupe de navires de la marine russe, le troisième depuis octobre 2008. Nous sommes désireux de coopérer davantage avec les parties concernées dans les divers aspects de la question. Il importe d'assurer la poursuite ininterrompue de ces efforts de lutte contre la piraterie dans le cadre du mandat existant. À cet égard, nous appuyons la poursuite des sanctions du Conseil de sécurité, à la demande du Gouvernement fédéral de transition, visant à appliquer un ensemble de mesures pour lutter contre la piraterie et les vols à main armée en mer, conformément aux résolutions 1846 (2008) et 1851 (2008).

M. Araud (France) : Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, M. Ould Abdallah, pour sa présentation et pour son action en Somalie.

Les pirates constituent toujours une menace : une menace pour la population somalienne d'abord, puisque la moitié des Somaliens dépend désormais de l'aide internationale et puisque la quasi-totalité de cette aide parvient en Somalie par mer; une menace aussi pour les troupes de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) dont l'approvisionnement s'effectue également, pour l'essentiel, par mer. Les pirates mettent enfin en péril la circulation maritime internationale au large de la Somalie, qui est l'une des plus denses du monde. Beaucoup d'intervenants avant moi ont indiqué que les racines profondes de la piraterie sont à chercher à terre et que l'insécurité accumulée après près de deux décennies de conflit, l'absence de l'État, le manque de débouchés économiques légaux et l'action de groupes criminels ont créé les conditions qui ont permis son apparition. C'est la sécurité et le développement, nous en sommes tous d'accord, qui à terme en auront raison. À court terme, cependant, la poursuite d'une action résolue de la part de la communauté internationale est indispensable pour permettre de limiter les effets de la piraterie. Tout relâchement de notre effort aurait des conséquences immédiates. La France note que lors de deux seuls mois, en deux ans, pendant lesquels le

Programme alimentaire mondial (PAM) n'a pas bénéficié d'une protection de ses navires, il a dû diminuer de 50 % ses livraisons, au détriment des populations civiles.

Le Secrétaire général a décrit dans son rapport (S/2009/590) les différents efforts de la communauté internationale. L'Union européenne, avec l'opération Atalante, joue un rôle essentiel en la matière. Mais des organisations régionales et des partenaires nationaux, comme la Fédération de Russie, la Chine, le Japon, sont aussi impliqués dans ces actions. La France y participe toujours activement, à travers l'opération Atalante ou à titre national.

Nous avons en parallèle su améliorer notre coordination. Le Groupe de contact, avec ses 45 membres, joue un rôle essentiel pour progresser dans les domaines politique, juridique et militaire. Dans le cadre du Groupe de travail 1 de ce Groupe de contact, le mécanisme SHADE (Shared Awareness and Deconfliction) nous permet de multiplier les échanges d'informations opérationnelles, pour être plus efficaces collectivement.

Nous avons donc déjà parcouru un long chemin, depuis les premières opérations de protection des bâtiments du Programme alimentaire mondial (PAM) en novembre 2007, et nos efforts commencent à porter leurs fruits. Le rapport du Secrétaire Général (S/2009/590) indique que si le nombre des attaques reste élevé, une proportion importante de celles-ci échoue grâce à la présence internationale.

L'Union européenne s'est engagée à ce que l'opération Atalante, déployée en décembre 2008, se poursuive au moins jusqu'en décembre 2010. Elle pourra ainsi continuer de garantir une protection aux navires du Programme alimentaire mondial et apporter aussi un appui décisif aux autres bâtiments vulnérables, y compris ceux qui sont affrétés par les Nations Unies pour approvisionner la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Il y a là un défi particulièrement important à relever, puisque 80 % de ces convois ont été attaqués dans le passé.

Atalante et les pays de l'Union européenne vont en outre prendre en compte l'accroissement de la zone d'action des pirates dans l'océan Indien. La France a apporté son aide aux Seychelles à cet égard. L'Union européenne a signé un accord avec ce pays pour lutter contre la piraterie, qui permettra le transfert sur le territoire seychellois des pirates appréhendés par l'opération Atalante. Je soutiens naturellement la

déclaration que la présidence suédoise de l'Union européenne prononcera tout à l'heure.

Poursuivre notre effort suppose de maintenir le cadre juridique de notre action et de prolonger d'une année les résolutions 1846 (2008) et 1851 (2008), qui autorisent les participants, sous des conditions strictes, à entrer dans les eaux territoriales somaliennes et à agir contre les pirates. Je remercie la délégation des États-Unis pour son projet de résolution et nous souhaitons que le Conseil de sécurité puisse l'adopter dans les prochains jours.

Mais une action efficace suppose aussi de diversifier notre action, comme nous avons commencé à le faire. Au-delà de l'aspect militaire, il est essentiel en particulier d'améliorer le traitement judiciaire des actes de piraterie, comme vient de le souligner le représentant de la Fédération de Russie. À court terme, il est nécessaire que la communauté internationale apporte une aide concrète aux pays de la région et à la Somalie, pour que ceux-ci puissent détenir, poursuivre en justice et juger les pirates. La France salue les efforts du Kenya à cet égard et soutient le Fonds fiduciaire que le Groupe de contact a décidé de créer le 10 septembre dernier, et auquel elle contribuera. Parallèlement, nous encourageons tous les États à modifier leur législation afin de permettre le jugement des actes de piraterie dans leurs juridictions.

Enfin, nous devons continuer à traiter plus directement des causes profondes de la piraterie. L'Union européenne a lancé une réflexion en ce sens et a indiqué qu'elle était prête à apporter un soutien renforcé au Gouvernement fédéral de transition, par exemple, pour lutter contre la pêche illégale. Nous devons poursuivre ces efforts tout en veillant à ne pas confier à nos marines, qui luttent contre la piraterie au large de la Somalie, des tâches trop nombreuses, trop diverses ou trop éloignées de leur mission.

L'action du Conseil de sécurité contre la piraterie au large de la Somalie prend tout son sens lorsqu'on examine en même temps la stratégie d'ensemble du Conseil de sécurité dans ce pays. Le dispositif arrêté par notre Conseil comprend en effet un soutien au Gouvernement fédéral de transition, un appui résolu à l'AMISOM, y compris en utilisant des moyens des Nations Unies, et un régime de sanctions rénové et complété par la résolution 1844 (2008). Il nous faut avancer encore sur l'ensemble de ces axes. La France, en particulier, est favorable à ce que des pirates, et

ceux qui les soutiennent, soient personnellement sanctionnés.

Pour terminer, je voudrais relever que le Conseil de sécurité avait innové, en adoptant, le 2 juin 2008, la résolution 1816 (2008), pour lutter contre la piraterie au large de la Somalie. La communauté internationale a su utiliser les instruments nouveaux fournis par le Conseil au fil de ses résolutions. La mobilisation internationale est remarquable par son ampleur et elle s'accompagne du développement, avec le Groupe de contact, d'un cadre de coopération nouveau, en étroite association avec le Secrétariat de l'ONU. Ceci doit nous encourager à ce que le Conseil continue à travailler en Somalie, au-delà de la question de la piraterie, dans le cadre d'une stratégie spécifique et pragmatique.

Je remercie encore le Représentant spécial du Secrétaire général, qui veille à la cohérence de l'action de la communauté internationale vis-à-vis de la Somalie, et je souhaite l'assurer de tout notre soutien.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : J'aimerais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, M. Ahmedou Ould Abdallah, pour son exposé. Je salue également la présence parmi nous de l'Ambassadeur Duale.

Au cours de l'année écoulée, la lutte contre la piraterie et le vol à main armée au large des côtes de la corne de l'Afrique a retenu l'attention de la communauté internationale et a conduit à la mise en œuvre d'initiatives par des États, des organisations et des forces navales internationales. Le Costa Rica accueille avec satisfaction la coordination de ces efforts, la diminution du nombre des attaques et le rétablissement d'une stabilité relative sur cette importante voie de navigation commerciale et d'acheminement de l'assistance humanitaire destinée à la région.

Nous avons néanmoins des doutes quant à la durabilité de ces réalisations, face à un phénomène qui a commencé comme une activité quasi artisanale et s'est transformée en un commerce avec des mécanismes d'attaques sophistiqués et des profits de plusieurs millions de dollars qui laissent supposer l'existence de structures transnationales d'appui. À notre avis, il importe que les futurs rapports du Secrétaire général mentionnent cet aspect et examinent les sources d'appui et de financement des opérations de piraterie dans cette zone.

En plus des initiatives visant à faire face aux attaques contre les navires dans la région, il importe également de développer des capacités qui permettent de mener des enquêtes et de poursuivre en justice ceux qui sont soupçonnés d'avoir commis ces actes. La lutte contre l'impunité est sans nul doute un élément dissuasif pour ceux qui envisagent de commettre ces actes illicites. À cet égard, le Costa Rica salue le travail réalisé par le Kenya en jugeant ces suspects et exhorte les autres pays de la région, y compris la Somalie, à renforcer leurs législations, leurs procédures et leurs capacités afin de mener à bien ces processus. L'assistance de l'ONU et des organisations internationales, ainsi que l'application des instruments juridiques comme le Code de conduite de Djibouti concernant la répression des actes de piraterie et des vols à main armée commis contre des navires dans la partie ouest de l'océan Indien et dans le golfe d'Aden, sont essentielles pour obtenir des résultats positifs.

Comme nous le savons tous, la lutte contre la piraterie et le vol à main armée en Somalie, qui sont des symptômes de la crise profonde que traverse ce pays, exige que nous nous penchions sérieusement sur les causes profondes des problèmes de la Somalie. Par conséquent, quand nous analysons la situation en Somalie, nous devons le faire dans l'optique d'une stratégie à long terme de rétablissement de la normalité qui tienne compte des aspects humanitaire, politique, de sécurité et de développement.

Selon le Costa Rica, il existe quatre domaines d'action interconnectés qui requièrent l'attention de ce Conseil et de la communauté internationale.

Premièrement, nous devons continuer d'appuyer le Gouvernement fédéral de transition pour qu'il puisse mettre en place un cadre de sécurité efficace, renforcer son autorité sur le territoire et son monopole des moyens de cohésion et promouvoir un processus politique sans exclusive. Le processus de paix de Djibouti nous offre le cadre voulu pour réaliser ces objectifs.

Deuxièmement, il faut accentuer les efforts pour continuer à renforcer l'état de droit et poursuivre l'entraînement et la formation des forces de sécurité somaliennes. Le Costa Rica reconnaît les efforts déployés dans ce domaine par le Gouvernement fédéral de transition et la Mission de l'Union africaine en Somalie, avec l'appui de l'ONU. Le respect strict de l'embargo sur les armes en Somalie est un instrument indispensable. Le Costa Rica appuie les travaux du

Groupe de contrôle sur la Somalie et appelle à coopérer avec lui pour honorer les obligations découlant des résolutions de ce Conseil.

Troisièmement, nous estimons qu'il est nécessaire de poursuivre et d'accentuer les efforts déployés pour faire face à la situation humanitaire. Il est impératif d'assurer l'acheminement de l'aide aux 50 % de la population qui en dépendent, et de mettre fin aux agressions qui visent les organismes humanitaires et leur personnel. Par ailleurs, nous devons promouvoir l'aide au développement afin que des activités économiques viables se développent et que la dépendance par rapport à l'aide humanitaire diminue.

Pour terminer, le financement des différentes initiatives qui visent à aider la Somalie à surmonter la crise doit demeurer une des préoccupations principales de la communauté internationale. Le Costa Rica appelle les États et les donateurs à continuer de verser des contributions aux fonds d'affectation spéciale, et à réaffirmer ainsi leur attachement à la paix et à la stabilité dans la région.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, M. Ould Abdallah, de l'exposé qu'il nous a présenté ce matin, et je salue la participation du Représentant permanent de la Somalie, M. Duale, à la présente séance du Conseil.

L'une des nombreuses conséquences néfastes du conflit en Somalie et de l'absence d'institutions solides dans le pays est la piraterie. Elle a débuté autour de la côte somalienne, mais elle s'est aujourd'hui répandue jusqu'aux eaux internationales. La piraterie a une incidence négative sur le commerce et le tourisme internationaux, elle alimente le trafic d'armes et finance les insurgés et le terrorisme en Somalie et au-delà.

Étant donné la nature déstabilisatrice de la piraterie, il est tout à fait normal que la communauté internationale réagisse au problème en conséquence. À cet égard, nous appuyons les efforts déployés aux niveaux multinational et régional pour lutter contre les actes de piraterie et les vols à main armée en mer.

Le rapport du Secrétaire général (S/2009/590) souligne les mesures déjà mises en place ou en train d'être mises en place, ainsi que celles qui ont été proposées pour régler le problème de la piraterie au large de la côte somalienne. Les navires militaires

déployés, notamment ceux de l'opération Atalante lancée par l'Union européenne, des forces maritimes de l'OTAN, des Forces maritimes combinées dirigées par les États-Unis et des forces nationales des États, ont tous contribué à diminuer l'incidence de la piraterie dans la région côtière voisine de la Somalie, ce qui a dans une certaine mesure permis de protéger le commerce international et d'acheminer des fournitures humanitaires en Somalie. Par ailleurs, le Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes, créé pour permettre de coordonner les différents efforts, représente une contribution importante à la lutte contre la piraterie.

Aussi louables que soient ces efforts, la lutte contre la piraterie ne se gagnera pas en haute mer mais sur terre, en Somalie. Les ressources déployées, soit directement en haute mer, soit indirectement en recherchant des solutions à la piraterie au large des côtes, sont considérables et doivent se chiffrer en milliards de dollars chaque année. Pourtant, quelle qu'ait été l'efficacité de notre lutte contre ses incidences, la piraterie persiste et persistera tant que la Somalie continentale demeurera instable et que les institutions d'État demeureront fragiles.

Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport, il y a une différence importante entre, d'un côté, les réponses fermes et concrètes apportées par les États qui agissent soit à titre individuel, soit en coopération avec d'autres États pour déployer des ressources en haute mer et, de l'autre, la prise de position prudente et progressive de la communauté internationale quand il s'agit de s'attaquer aux causes profondes de la piraterie en Somalie continentale.

Si nous appuyons les mesures qui ont été prises en haute mer par les États Membres afin de lutter efficacement contre la piraterie, des mesures tout aussi solides doivent être mises en place en Somalie continentale, et il importe de leur consacrer des ressources similaires, sinon supérieures. Ces mesures doivent entre autres renforcer l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour permettre à la force d'exécuter efficacement son mandat, et lui fournir des effectifs supplémentaires afin qu'elle atteigne son niveau autorisé de 8 000 militaires en vue de devenir, à terme, une mission des Nations Unies. De même, il est impératif que le Gouvernement fédéral de transition puisse compter sur un appui suffisant pour renforcer les institutions d'État, en particulier dans le secteur de la sécurité. Le renforcement des institutions d'État est le moyen

durable le plus efficace de lutter contre la piraterie au large de la Somalie.

Enfin, nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, le personnel des institutions des Nations Unies et les organismes humanitaires de l'appui qu'ils ont apporté au peuple somalien dans des conditions difficiles.

Le Président (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en tant que représentant de mon pays.

Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, de sa présentation et du travail qu'il accompli en Somalie. Je voudrais également remercier l'ensemble de la famille des Nations Unies des efforts qu'elle déploie dans ces conditions très difficiles, et plus particulièrement l'Organisation maritime internationale et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Enfin, je salue la présence du Représentant permanent de la Somalie.

L'Autriche s'associe à la déclaration que va prononcer la Suède au nom de l'Union européenne. Je voudrais cependant faire quelques remarques supplémentaires.

Ma délégation convient avec les orateurs précédents que la piraterie et les vols à main armée dans le golfe d'Aden sont directement liés au manque de stabilité et à la situation économique catastrophique de la Somalie. En même temps, la piraterie contribue à la détérioration de la situation sécuritaire, et elle pourrait jouer un rôle dans le financement des violations des embargos. En poussant certains navires marchands à emprunter d'autres itinéraires, la piraterie nuit également à la situation économique de la région. En outre, elle a une incidence négative sur l'acheminement de l'aide, dont la Somalie a tant besoin.

L'Autriche est profondément préoccupée par le fait que la situation humanitaire en Somalie continue de se détériorer et a des conséquences désastreuses sur la population civile, en particulier les femmes et les enfants.

L'opération Atalante de la force navale de l'Union européenne vise à lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes, son objectif principal étant de protéger les navires du Programme alimentaire mondial qui acheminent une aide alimentaire. Nous voudrions également saluer l'engagement naval des

autres États et organisations qui coopèrent pour lutter contre la piraterie dans le cadre du Groupe de contact international.

L'application des normes juridiques internationales pertinentes, notamment la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et la Convention de 1988 pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime, pose des difficultés considérables aux États parties à ces conventions dans la région.

L'Autriche attache une grande importance au plein respect de toutes les normes applicables du droit international, notamment le droit international des droits de l'homme, y compris le droit à un procès équitable et au non-refoulement.

Nous nous félicitons de voir que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime contribue à la lutte contre la piraterie maritime dans la Corne de l'Afrique grâce à un programme visant à accroître les moyens dont disposent les régions pour dissuader, arrêter, poursuivre et emprisonner les pirates. Comme l'a noté le Secrétaire général dans son rapport (S/2009/590), poursuivre en justice des pirates présumés, arrêtés au large des côtes somaliennes, représente une charge pour les États de la région, en particulier le Kenya et les Seychelles. À cet égard, nous nous félicitons de la création par le Groupe de contact du Fonds international d'affectation spéciale géré par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Nous pensons qu'outre les opérations navales, la mise en place en Somalie d'institutions assurant l'état de droit et la sécurité, l'amélioration des moyens d'existence et de l'éducation sont des facteurs importants pour éliminer durablement la piraterie au large des côtes somaliennes.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à S. E. M. Elmi Ahmed Duale, Représentant permanent de la Somalie.

M. Duale (Somalie) (*parle en anglais*): Je vous remercie, Monsieur le Président, de me permettre de participer à la présente séance et de faire une brève déclaration.

Je voudrais tout d'abord prendre acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général (S/2009/590) et appuyer la déclaration du Représentant

spécial du Secrétaire général, M. Ahmedou Ould Abdallah. Nous appuyons également les efforts déployés par l'Organisation maritime internationale pour assurer l'application du Code de conduite de Djibouti, auquel nous souscrivons sans réserve.

Avant d'aller plus loin, permettez-moi, au nom de mon Gouvernement et de ma mission, de faire part de notre vive préoccupation face à la situation de tous les membres d'équipage et des deux citoyens britanniques qui sont toujours à la merci de pirates et auxquels nous exprimons notre sympathie la plus sincère. Nous espérons qu'ils seront bientôt libérés.

Comme cela a été dit ici par tous les membres du Conseil et mentionné dans le rapport du Secrétaire général et, comme vous-même, Monsieur le Président, l'avez dit en quelques mots, la piraterie est un symptôme des graves problèmes qui minent la Somalie depuis longtemps – près de 20 ans. Comme l'ont dit beaucoup d'orateurs, la solution de ce problème exige une action concertée et coordonnée aux niveaux international, régional et local.

Je suis heureux de dire que la Somalie a créé à cette fin une unité de gardes-côtes et a déjà formé 1 000 gardes-côtes. Elle a l'intention d'en former et d'en déployer jusqu'à 10 000. Toutefois, comme cela a été mentionné, il faudra davantage de formation, d'équipement et d'aide pour qu'ils soient efficaces là où ils sont le plus nécessaires dans le nord-est de la Somalie. Les gardes-côtes pourront exercer davantage de contrôle s'ils sont habilités non seulement à lutter contre la piraterie au niveau local, mais également à contrôler la pêche illégale, le déversement de déchets toxiques et le trafic d'armes et de stupéfiants, pour lequel la Somalie peut servir de couloir de contrebande vers tous les pays voisins de la région.

J'espère enfin que le Conseil de sécurité renouvellera le mandat, comme l'a déjà demandé le Gouvernement fédéral de transition. À cet égard, notre Gouvernement remercie sincèrement une fois encore les membres du Conseil et les organisations régionales et internationales qui l'aident à lutter contre le fléau de la piraterie au large des côtes de la Somalie. Il a demandé au Conseil de renouveler son approbation figurant dans la résolution 1846 (2008) et se félicite de la reconduite pour une période de 12 mois des autorisations accordées au paragraphe 6 de la résolution 1846 (2008) à ceux qui luttent contre ce fléau au large des côtes somaliennes.

Nous sommes également reconnaissants à nos groupes régionaux, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Mission de l'Union africaine en Somalie, pour l'appui qu'ils nous ont apporté à ce jour, sans lequel, je pense, le Gouvernement fédéral de transition aurait été dans une situation bien pire.

Je souscris également pleinement aux déclarations des membres du Conseil, s'agissant notamment de la question, que vous avez résumée, de l'appui apporté au Gouvernement fédéral de transition afin de lui permettre de contrôler l'accès aux ports somaliens des pirates et de mieux lutter contre la pêche illégale ou le déversement de déchets toxiques, que les pirates prétendent à présent combattre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Représentant permanent de la Suède.

M. Lidén (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

Les actes de piraterie sont illégaux et ne peuvent jamais être tolérés. Les opérations navales actuellement en cours au large des côtes somaliennes ont permis d'accroître la sécurité maritime et de garantir la livraison de l'aide internationale. Le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes a facilité la coopération et la coordination des politiques mises en œuvre. Dans ce cadre, nous sommes également parvenus à établir un mécanisme de coordination efficace, le groupe SHADE (Shared Awareness and Deconfliction), qui rassemble les forces navales multinationales, régionales et nationales déployées dans la zone. Tous les acteurs concernés devraient appuyer les efforts de coordination en cours.

Mais nous pouvons faire davantage que coordonner les efforts pour protéger les navires. Nous devons améliorer notre dialogue sur les questions maritimes avec les communautés locales somaliennes. L'existence d'autres activités illégales, hormis la piraterie, doit être reconnue et il faut en discuter. Il conviendrait d'encourager une collaboration entre la Somalie et d'autres pays de la région ayant davantage d'expérience en matière d'octroi de licences de pêche

et de lutte contre la pêche illégale. Les études réalisées précédemment par l'ONU en Somalie concernant la pêche illégale et le rejet de déchets devraient être mises à jour.

Nous devons continuer d'envisager les options juridiques possibles s'agissant des pirates présumés qui sont arrêtés. Il est fondamental que les pirates présumés soient jugés de manière efficace et crédible si nous voulons préserver les progrès engrangés grâce aux opérations actuelles. Le Kenya a fait une contribution très importante en signant avec l'Union européenne l'accord de transfert en vue de juger les pirates présumés. Pour l'heure, le Kenya a accepté de mettre en détention et de juger 75 pirates présumés arrêtés par l'Union européenne. L'Union européenne se félicite qu'un accord similaire ait récemment été conclu avec les Seychelles. Nous appuyons la décision du Groupe de contact de créer un fonds d'affectation spéciale pour contribuer aux frais occasionnés par la détention, la poursuite et l'emprisonnement des pirates. Outre les pirates, nous devons également prendre des mesures contre les réseaux criminels qui, en Somalie mais aussi ailleurs, financent et organisent la piraterie.

L'Union européenne continue de contribuer utilement à la sécurité maritime dans la zone grâce à l'opération navale Atalante. Nous avons décidé de proroger le mandat de l'opération jusqu'à la fin de l'année 2010, sous réserve que le Conseil de sécurité renouvelle l'autorisation contenue dans sa résolution 1846 (2008). Depuis décembre 2008, l'opération Atalante a fourni une protection vitale à 50 navires du Programme alimentaire mondial acheminant environ 300 000 tonnes de denrées alimentaires profitant directement à 1,6 million de Somaliens. Elle a également assuré la protection de navires transportant des chargements destinés à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et d'autres navires vulnérables. L'opération Atalante a aussi joué un rôle phare en matière de coordination des différentes opérations menées dans la zone.

On ne pourra mettre fin à la piraterie au large des côtes somaliennes que si la situation sur terre est stabilisée. Nous devons nous attaquer aux causes profondes du problème. La Somalie reste un pays en conflit et l'insécurité y est largement répandue. La gouvernance est fragmentée. Le Gouvernement fédéral de transition est constamment la cible d'attaques de la part des insurgés et il n'est toujours pas en mesure de protéger ses citoyens ou de faire respecter l'ordre public.

L'Union européenne appuie les efforts du Gouvernement fédéral de transition et le processus de Djibouti en cours. Ce processus politique doit s'accompagner d'une démarche globale et coordonnée pour parvenir à un règlement durable de la question. Cela suppose d'aborder aussi bien les aspects politiques et humanitaires de la crise que ceux relatifs à la sécurité et au développement. Il est indispensable que le Gouvernement fédéral de transition énonce clairement ses engagements politiques et ses priorités pour garantir un appui efficace. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction les premières mesures prises par le Gouvernement fédéral de transition pour mettre en place des systèmes de financement responsables.

En juillet, l'Union européenne a décidé d'intensifier ses efforts pour promouvoir la paix et le développement en Somalie. Nous pensons qu'il est indispensable d'appuyer les efforts du Gouvernement fédéral de transition en vue d'accroître la sécurité et la stabilité sur son territoire. Ainsi, en plus de l'appui qu'elle octroie actuellement à l'AMISOM, l'Union européenne envisage la possibilité de déployer une mission pour participer à la formation des forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition. Nous continuons d'être un membre actif du Groupe de contact international sur la Somalie et de fournir une aide humanitaire et en matière de développement importante à ce pays.

Les actes de piraterie ont un impact sur la vie humaine, l'environnement et la sécurité de la navigation et des équipages. En Somalie, la piraterie compromet aussi l'acheminement d'une aide humanitaire à 3,8 millions de personnes dans le besoin. Elle représente une menace pour le commerce international et, en fin de compte, pour la paix et la sécurité dans la région. La dimension régionale du problème a été soulignée récemment par l'expansion des activités des pirates. Il est dans l'intérêt de la Somalie, de la région et de la communauté internationale d'éliminer la menace que représente la piraterie au large des côtes somaliennes. Ensemble, nous pouvons y parvenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Sergeyev (Ukraine) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation ukrainienne, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance importante et d'avoir invité l'Ukraine à

y participer. Je voudrais également exprimer à la délégation autrichienne, ainsi qu'à vous personnellement, tous mes vœux de succès dans l'exercice de vos hautes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, M. Ahmedou Ould Abdallah, d'avoir présenté le deuxième rapport du Secrétaire général (S/2009/590) présenté en application de la résolution 1846 (2008), qui traite des actes de piraterie au large des côtes somaliennes.

Tout en souscrivant à la déclaration de l'Union européenne, ma délégation voudrait soulever plusieurs points qui revêtent une importance toute particulière pour l'Ukraine.

Tout comme le précédent rapport du Secrétaire général, le document dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui rend compte d'une augmentation du nombre d'actes de piraterie et de vols à main armée commis contre des navires dans le monde entier. Il prouve de manière convaincante que ce problème ne se limite plus désormais au golfe d'Aden. Il a pris une dimension mondiale et requiert par conséquent une riposte mondiale, coordonnée et intégrée. L'Ukraine estime que l'Organisation des Nations Unies devrait prendre la tête de ces efforts.

L'Ukraine se félicite des mesures prises par le Conseil de sécurité pour lutter contre la piraterie, notamment l'adoption de la résolution 1846 (2008), dont mon pays est l'un des auteurs. Nous sommes favorables à l'adoption d'une nouvelle résolution pour étendre et préciser les mesures de lutte contre la piraterie déjà prises par le Conseil. Ma délégation exprime sa profonde conviction que le Conseil de sécurité doit demeurer activement saisi de cette question.

L'Ukraine salue l'action du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, qui a déjà fait la preuve de son efficacité dans la coordination entre les principaux acteurs, visant à lutter contre la piraterie sous tous ses aspects. Nous espérons que le fonds d'affectation spéciale sera rapidement créé afin d'appuyer les initiatives de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Mon pays apprécie à juste valeur l'invitation permanente qu'il lui a été faite de participer au Groupe de contact et il est prêt à contribuer de toutes les manières possibles à la réalisation du mandat de ce groupe.

L'Ukraine estime que l'opération navale Atalante de l'Union européenne est un élément important des efforts déployés par la communauté internationale pour améliorer la sécurité de la navigation et prévenir et combattre la piraterie. Nous prenons note avec satisfaction des efforts menés par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et les Forces maritimes combinées sous la bannière des États-Unis pour lutter contre les actes de piraterie au large des côtes somaliennes, qui ont également contribué à réduire le nombre de détournements réussis.

L'Ukraine prend le problème de la piraterie extrêmement au sérieux. Occupant le cinquième rang des pays comptant des ressortissants dans la marine marchande internationale, l'Ukraine est gravement touchée par les actes de piraterie. Au moment même où se tient la présente séance, des pirates somaliens détiennent toujours en otage 24 Ukrainiens, membres d'équipage du navire *Ariana* capturé le 2 mai. Au cours des cinq dernières années, 15 navires ayant des Ukrainiens à leur bord ont été capturés par des pirates. Vingt-sept de mes compatriotes ont été enlevés par des pirates somaliens; l'un d'eux a été tué par balle et un autre gravement blessé.

S'adressant aux organisations internationales, le Président de l'Ukraine, Victor Yushchenko, a exhorté la communauté internationale à intensifier les efforts concrets qu'elle déploie pour lutter contre la piraterie en mer. Plusieurs propositions ont été formulées à cette fin, et certaines, notamment la création de centres régionaux de coordination pour la sûreté maritime, sont déjà en train d'être mises en œuvre.

S'intéressant plus particulièrement aux aspects juridiques et méthodologiques de la campagne mondiale de lutte contre la piraterie, l'Ukraine a, au sein de l'Organisation maritime internationale (OMI), été l'un des promoteurs de la résolution de l'OMI sur les actes de piraterie et les vols à main armée commis contre les navires naviguant dans les eaux situées au large des côtes de la Somalie, qui a précédé la résolution du Conseil de sécurité sur le même sujet. Le Président de l'Ukraine a pris la décision politique de faire participer notre pays à l'opération Atalante de l'Union européenne. Nous examinons actuellement minutieusement les modalités de notre participation à cette coalition maritime, au moyen d'un appui soit logistique, militaire ou en matière de renseignement. L'Ukraine envisage également de contribuer au fonds d'affectation spéciale, pour appuyer les initiatives de lutte contre la piraterie.

Nous nous félicitons des réunions internationales tenues récemment sur la question de la piraterie qui témoignent de la ferme volonté politique des États Membres de l'Organisation des Nations Unies de faire face à ce problème. Afin de maintenir cet élan positif, l'Ukraine est disposée à accueillir à l'avenir une réunion de ce genre sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Il est évident que la piraterie trouve son origine sur terre et non en mer. Les causes de ces actes sont étroitement liées à la situation politique, économique et sociale, en particulier à l'extrême pauvreté et au manque de nourriture. L'Ukraine, qui appuie pleinement la politique globale et cohérente de l'Organisation des Nations Unies reconnaissant le lien entre sécurité et développement, compte depuis cette année au nombre des donateurs du Programme alimentaire mondial avec une contribution totale de plus de 500 000 dollars.

Pour terminer, je tiens à réitérer la ferme volonté de l'Ukraine de contribuer aux efforts du Conseil de sécurité pour lutter contre la piraterie et le vol à main armée en mer, au large des côtes somaliennes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Norvège.

M. Wetland (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, de l'exposé instructif qu'il a présenté aujourd'hui et du travail qu'il accomplit dans des circonstances difficiles. Je constate aussi avec plaisir que mon collègue, le Représentant permanent de la Somalie, participe à notre débat et j'ai également écouté avec la plus grande attention sa déclaration importante.

Les actes de piraterie et les vols à main armée commis au large des côtes somaliennes et dans le golfe d'Aden continuent de menacer le peuple somalien, toute la région et un ensemble d'intérêts protégés, notamment des vies innocentes, les convois humanitaires et le commerce et la navigation internationaux. Quelque 1 000 navires battant pavillon norvégien traversent chaque année le golfe d'Aden. Nous sommes donc, nous aussi, directement touchés et agissons en conséquence.

Les actes de piraterie et les vols à main armée en mer s'expliquent par l'instabilité et la faiblesse des institutions publiques somaliennes. Par conséquent,

afin de rétablir l'ordre en mer, l'ordre doit également être rétabli sur le territoire somalien. L'instauration de la paix et de la stabilité en Somalie et le rétablissement d'institutions étatiques opérationnelles sont essentiels pour parvenir à régler également, de manière durable, le problème de la piraterie. Une aide humanitaire et une assistance dans les domaines du développement et de la sécurité sont par conséquent indispensables. La Norvège en est consciente et apporte sa contribution en la matière. Le pays présidera notamment la prochaine réunion du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes qui se tiendra ici, à New York, en janvier 2010.

Les mesures préventives prises par l'industrie maritime elle-même commencent à donner des résultats. Les pratiques optimales adoptées en matière de gestion par le Groupe de contact sur la piraterie atteignent donc leur objectif et il faut continuer d'encourager leur application par tous. En outre, les activités navales menées hors des eaux somaliennes ont permis de prévenir de nouvelles attaques même si nous n'avons pas pu toutes les empêcher. Ces opérations sont bien coordonnées et peuvent servir d'exemple de coopération entre pays et organisations internationales pour résoudre un problème lié à la sécurité internationale. La Norvège y a directement participé en fournissant une frégate à l'opération Atalante de l'Union européenne. Nous nous félicitons des contributions apportées par un grand nombre de pays et d'organisations.

Nous devons à présent nous assurer que les pirates arrêtés soient traduits en justice. Nous sommes particulièrement sensibles à la contribution des pays de la région, le Kenya et les Seychelles notamment. Nous sommes conscients que les capacités de ces pays doivent être renforcées car ils sont les plus touchés par la piraterie. C'est pourquoi la Norvège a décidé d'affecter un montant de 500 000 euros au fonds d'affectation spéciale administré par le Groupe de contact sur la piraterie.

La façon dont l'opinion publique perçoit ces opérations est également importante. Nous savons que nombre de Somaliens considèrent la piraterie comme une activité criminelle. En revanche, nous ignorons de quelle manière l'engagement de la communauté internationale est réellement perçu en Somalie. Nous estimons donc que le Groupe de contact sur la piraterie devrait mettre en place une stratégie de communication et d'information pour la Somalie. Nous devons parvenir à convaincre les Somaliens que l'action

menée sert également leurs intérêts et à lutter contre toute perception de la piraterie comme une cause juste par une partie de la société somalienne.

Enfin, la Norvège continuera d'appuyer les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour mettre fin aux actes de piraterie au large des côtes somaliennes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant des Philippines.

M. Gatan (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines souhaitent tout d'abord féliciter le Président pour l'accession de l'Autriche à la présidence du Conseil pour le mois de novembre et le remercie d'avoir organisé ce débat très important sur la situation concernant les actes de piraterie dans les eaux territoriales et même en haute mer au large des côtes somaliennes. Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, M. Ould Abdallah, qui a présenté le rapport du Secrétaire général concernant la piraterie en Somalie (S/2009/590).

Les Philippines sont extrêmement alarmées et préoccupées par la réapparition d'actes de piraterie, crime odieux condamné par le monde civilisé qui prend pour cible des navires inoffensifs, leurs officiers et les membres de leur équipage, en particulier au large des côtes somaliennes. La résurgence de ces actes commis au mépris total de l'indignation générale de la communauté internationale a conduit à la capture et à la prise en otages de nombreux ressortissants philippins se trouvant à bord de ces navires.

Les Philippines fournissent un tiers des effectifs mondiaux dans le secteur de la navigation, avec plus de 270 000 marins philippins à bord de navires sur le plan international et, à ce titre, sont directement concernés par les actes de piraterie commis au large des côtes somaliennes. Rien qu'au cours du premier trimestre de cette année, 120 des 300 otages détenus par des pirates étaient de nationalité philippine, notre pays étant ainsi le plus touché. Au 5 novembre, plus de 160 marins philippins à bord de différents navires marchands avaient été pris en otage par des pirates au large des côtes somaliennes. Ce mois-ci, 16 marins philippins ont été enlevés par ces pirates en l'espace d'une semaine seulement. Les actes de piraterie perpétrés dans cette zone menacent la vie de nombreux ressortissants philippins.

Les Philippines s'associent à l'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle lutte par une action concrète contre la piraterie au large des côtes somaliennes et redouble d'efforts pour aider les marins de tous les pays qui ont été victimes de ces actes odieux. Les Philippines apprécient les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour faire face à cette situation, dont témoigne l'adoption des résolutions 1816 (2008), 1838 (2008), 1846 (2008) et 1851 (2008). Les Philippines espèrent que le Conseil de sécurité prendra d'autres mesures plus audacieuses pour mettre fin à la piraterie. En outre, les Philippines s'attendent à ce que les mesures que prendra à l'avenir le Conseil de sécurité tiennent dûment compte de la sûreté et de la sécurité des otages.

Les Philippines appuient aussi pleinement l'action menée par l'Organisation des Nations Unies ainsi que les pays et les organisations internationales concernés pour aider à stabiliser la situation en Somalie, en partenariat avec le Gouvernement somalien, et à trouver un règlement durable à cette crise internationale. Les Philippines font leur part pour aider la Somalie. Durant le Sommet de l'Union africaine organisé à Tripoli le 30 août dernier, la Présidente Gloria Macapagal-Arroyo a rencontré son homologue somalien, M. Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, et a proposé l'aide des Philippines dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités des garde-côtes somaliens. Les Philippines ont le plaisir d'annoncer qu'une délégation somalienne de haut niveau conduite par le Vice-Premier Ministre et le Ministre des pêches et des ressources marines se rendra à Manille au cours du mois de novembre pour examiner les modalités de ces activités de renforcement des capacités. La Somalie a également été invitée à se joindre aux quelque 80 personnes représentant 26 pays qui ont participé à l'atelier de renforcement des capacités sur la coopération régionale contre la piraterie et le vol à main armée en Asie, tenu à Manille du 10 au 12 novembre 2009. Les Philippines ont aussi apporté une contribution financière à l'appui des institutions somaliennes chargées de la sécurité.

Pour terminer, les Philippines espèrent que l'attention accordée par la communauté internationale au problème de la piraterie au large des côtes somaliennes et les efforts qu'elle déploie pour remédier à ce danger évident et actuel ne faibliront pas mais, au contraire, s'intensifieront afin d'éradiquer ce fléau.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent des Seychelles.

M. Jumeau (Seychelles) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de me donner cette occasion de m'adresser au Conseil de sécurité, ainsi que le Secrétaire général pour son rapport (S/2009/590), et le Représentant spécial, M. Ahmedou Ould Abdallah, pour son exposé.

Les Seychelles sont, de loin, le pays le plus petit et le plus vulnérable à subir directement les conséquences de l'instabilité en Somalie. Par conséquent, j'entends bien évidemment la piraterie qui, comme le Secrétaire général l'a signalé dans son rapport, continue de s'étendre vers l'est et le sud de l'océan Indien, à l'intérieur et autour des eaux territoriales des Seychelles, et au-delà.

Pour les Seychelles, le fléau de la piraterie ne constitue pas juste une atteinte à la liberté des mers, au commerce maritime, à l'aide humanitaire ou à la sécurité du transport maritime international. Pour nous, la piraterie dans l'océan Indien met gravement en péril notre sécurité nationale, notre intégrité territoriale ainsi que notre développement, notre stabilité et notre viabilité économiques.

Le plus grand obstacle que rencontrent les Seychelles dans leur lutte contre la piraterie est le fait que leurs 115 îles disséminées s'étendent sur une zone économique exclusive de 1,4 million de kilomètres carrés. Ce vaste territoire maritime est plus grand que la France, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg réunis. Bien que les Seychelles aient une population de seulement 85 000 habitants et, par conséquent, des ressources militaires et navales très limitées, le Gouvernement a dû poster des troupes sur nos îles périphériques afin de protéger notre intégrité territoriale et notre sécurité nationale. Nous sommes en train d'élaborer de nouvelles lois contre la piraterie, et de renforcer de notre mieux, avec les ressources limitées dont nous disposons, nos unités de gardes-côtes ainsi que nos services d'enquêtes et de poursuites et nos institutions judiciaires et pénitentiaires.

Il est vrai que nous recevons une aide en la matière de la part de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, y compris de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Organisation maritime internationale, mais ce n'est pas suffisant. C'est pourquoi les Seychelles doivent réaffecter les rares fonds destinés au développement économique et

social à la défense du pays contre les pirates. Cela arrive à un moment où le pays est gravement touché par des pertes de revenus dont il a grandement besoin, et par des dépenses imprévues qui s'intensifient en raison des attaques de pirates, et doit en même temps procéder tant bien que mal à des réformes économiques – difficiles mais vitales – impliquant des réductions budgétaires, en collaboration avec le Fonds monétaire international.

Par exemple, les attaques de pirates à l'intérieur et autour des Seychelles ont réduit de plus de moitié les recettes tirées de la pêche, deuxième pilier de notre économie après le tourisme. Les prises de thons des bateaux qui pêchent au large de notre capitale, Port Victoria, ont aussi chuté de 50 %, pour atteindre les chiffres les plus bas depuis les années 80. Plusieurs navires de pêche hauturière, qui opéraient au large de Port Victoria, ont totalement quitté l'océan Indien, le nombre de bateaux sollicitant des permis de pêche dans la zone économique exclusive des Seychelles se réduit, et même nos propres pêcheurs nationaux craignent d'aller en mer. Nous avons finalement dû autoriser des bateaux étrangers à prendre des soldats ou des gardes de sécurité armés à bord pour les protéger pendant qu'ils pêchent.

Plus de 80 % des biens que nous consommons sont importés, principalement par la mer. Le coût des assurances maritimes a grimpé, et certains cargos contournent désormais les Seychelles pour décharger les cargaisons qui nous sont destinées dans d'autres ports. Tout cela a eu pour conséquence une flambée des prix et du coût de la vie. Certains navires de croisière ont annulé leurs périodes aux Seychelles et aux alentours, et la navigation de plaisance est en baisse. Les trajets maritimes vers nos îles les plus reculées doivent s'effectuer par convoi.

Incapables de protéger efficacement un si vaste territoire tout seuls, nous avons dû solliciter l'aide de nos amis étrangers. C'est la raison pour laquelle notre population a ressenti un mélange de crainte et de soulagement en voyant les Seychelles devenir rapidement un centre de plus en plus important de la lutte contre la piraterie, alors qu'elle s'étend de plus en plus loin dans l'océan Indien.

Déjà signataires du Code de conduite de Djibouti, les Seychelles ont également signé des accords sur le statut des forces et/ou des mémorandums d'accord avec les États-Unis, l'Union européenne, la France, le Royaume-Uni et la Belgique. D'autres accords sont en

cours de négociation avec l'OTAN et les Émirats arabes unis, et nous entretenons une coopération militaire active avec l'Inde, la Russie et d'autres pays amis. Nous avons autorisé les États-Unis à poster des véhicules aériens sans équipage, ou drones, aux Seychelles, en complément des aéronefs de surveillance militaire internationale qui décollent de nos îles à la recherche de pirates et alertent les forces navales et les compagnies de transport maritime internationales lorsqu'ils les ont localisés. Entre-temps, nous attendons diverses formes d'aide qui nous ont été promises pour nous permettre d'accroître notre propre contribution à la lutte contre la piraterie, et nous aimerions en recevoir davantage.

À cet égard, nous nous félicitons de la création d'un Fonds international d'affectation spéciale par le groupe de contact sur la piraterie qui complète le Fonds d'affectation spéciale pour le Code de conduite de Djibouti. Le Gouvernement seychellois serait également favorable à un arrangement permettant aux pirates condamnés dans d'autres pays de purger leurs peines d'emprisonnement en Somalie.

Comme le Conseil peut le voir, les Seychelles se trouvent à la fois au cœur et en première ligne de ce problème, et ce, contre leur gré. Nous n'avons pas le choix, étant donné que nous sommes le seul pays de l'océan Indien à être assiégé du fait des attaques de pirates, qui ne sont pas dirigées contre nous en tant que tels, mais contre tout ce qui bouge sur nos eaux ou aux alentours.

Malgré le renforcement du dispositif militaire international dans l'océan Indien, le plus important qui ait eu lieu récemment dans une région, les Seychelles sont parfaitement conscientes que pour trouver une solution à long terme à la piraterie dans la région, ainsi qu'aux problèmes économiques et de sécurité qui en découlent pour nos îles, il faut s'attaquer aux causes profondes du problème – les troubles en Somalie même. Le Gouvernement seychellois appuie donc l'appel du Secrétaire général à renforcer les capacités du Gouvernement fédéral de transition somalien et de la Mission de l'Union africaine en Somalie, à rétablir l'état de droit, la paix, la sécurité et le progrès en Somalie, et partant, à éradiquer également la piraterie au large de ses côtes.

La paix ne régnera pas dans les eaux de l'océan Indien et les îles paradisiaques des Seychelles ne retrouveront leur tranquillité tant que la paix ne sera pas rétablie en Somalie. En attendant, les Seychelles

resteront tout aussi engagées et actives dans la lutte contre la piraterie dans la région, mais uniquement dans la limite de leurs ressources.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souscrit, bien évidemment, à la déclaration faite précédemment par le représentant de la Suède au nom de l'Union européenne.

Les incidents qui continuent de se produire au large des côtes de la Somalie nous prouvent chaque jour que la piraterie n'est pas un problème résolu et qu'elle constitue une grave menace pour la navigation maritime internationale, ainsi que pour les activités de pêche régulières. L'Espagne condamne fermement tous les actes de piraterie et estime qu'il est nécessaire d'unir les forces au niveau international afin de mettre fin à ce fléau.

Ces derniers temps, les moyens utilisés pour les prises d'otages au large des côtes somaliennes ont changé. Les pirates mènent des opérations audacieuses et très organisées, perpétrant leurs crimes de plus en plus loin des côtes. Il est donc nécessaire d'accroître les mesures de protection afin que la fourniture de l'aide humanitaire, la navigation internationale et les activités commerciales puissent redevenir sûres dans ces eaux.

Comme il est mentionné dans le rapport du Secrétaire général du 13 novembre (S/2009/590), présenté au Conseil par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, la coordination des efforts déployés par la communauté internationale et par les autorités somaliennes sera cruciale pour combattre avec succès la piraterie et les vols à main armée dans la région.

L'Espagne a été l'un des nombreux États à l'origine de l'opération navale Atalante de l'Union européenne, qui constitue un magnifique exemple de contribution à la sécurité maritime, avec les efforts déployés par l'OTAN ainsi que par les États et les organisations régionales. La coordination de tous ces efforts vise à garantir la protection des navires du Programme alimentaire mondial (PAM) qui acheminent une aide humanitaire à la Somalie et à établir des couloirs maritimes sécurisés dans le golfe d'Aden pour les navires qui assurent le ravitaillement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

Comme l'a indiqué le Représentant permanent de la Suède, l'Union européenne a décidé de prolonger l'opération Atalante jusqu'à décembre 2010. L'Espagne et l'ensemble de l'Union européenne estiment qu'il serait important de recevoir un mandat renforcé du Conseil de sécurité en vue d'assurer une meilleure couverture de toute la zone menacée.

L'un des plus grands défis à relever est la montée de la piraterie qui menace la sécurité et le développement économique de la région tout entière. Il reste beaucoup à faire, comme l'indique le grand nombre de navires et d'équipages qui sont encore aux mains de pirates. Des navires espagnols ont été aussi capturés, le plus récent ayant été le bateau de pêche *Alacrana*, qui a été heureusement libéré hier.

Au nom du Gouvernement espagnol, je voudrais exprimer ma reconnaissance pour leur coopération dans cette lutte aux pays de la région, en particulier le Kenya, dont la contribution est cruciale pour pouvoir arrêter et juger les pirates. Nous voudrions également remercier la République des Seychelles pour sa collaboration. Je voudrais de même insister sur l'assistance fournie par l'Union africaine par l'intermédiaire de l'AMISOM et par les pays fournisseurs de contingents, en particulier l'Ouganda et le Burundi.

L'Espagne a pleinement participé aux travaux du Conseil de sécurité sur cette question, avec d'autres États Membres ayant un intérêt particulier pour la lutte contre la piraterie, et a été coauteur des résolutions successives qui ont été adoptées en la matière. C'est pourquoi nous avons l'intention de nous porter coauteur au moment voulu du projet de résolution par lequel le Conseil pourrait reconduire les autorisations prévues dans la résolution 1846 (2008) et les résolutions suivantes.

Le Gouvernement espagnol est conscient du fait que les causes profondes de la piraterie au large des côtes somaliennes ne se trouvent pas en mer, mais sur terre. La Somalie continue d'être en proie à un conflit civil sanglant qui a coûté la vie à des centaines de milliers de Somaliens pendant des décennies de chaos et d'hostilités. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le nombre de personnes déplacées dépasse actuellement 1,5 million.

En conséquence, la communauté internationale doit renforcer son appui au Gouvernement fédéral de transition, Gouvernement légitime de la Somalie. C'est ce qu'a fait le Gouvernement espagnol, entre autres, en

participant activement à la Conférence des donateurs pour la Somalie qui s'est tenue en avril dernier à Bruxelles. À cette occasion, l'Espagne a promis de verser près de 8 millions d'euros, qui ont déjà été déboursés.

L'Espagne espère qu'avec l'appui résolu de la communauté internationale, le Gouvernement fédéral de transition pourra achever le processus de réconciliation en cours, conformément à l'Accord de Djibouti, pour réaliser des progrès dans l'instauration d'un dialogue national sans exclusive, englobant le plus grand nombre possible de parties prenantes de la société somalienne. Nous pensons également qu'il est nécessaire de s'attaquer résolument à la réforme du secteur de la sécurité et de mettre en place des projets de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants.

Nous devons définir une stratégie générale pour la Somalie, ici à l'ONU, et il est nécessaire à cette fin de pouvoir compter sur la coopération de l'Union africaine, de l'Union européenne et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, ainsi que des autres acteurs régionaux concernés.

L'Union européenne prend actuellement des mesures importantes en vue de renforcer la sécurité, avec la préparation et la future approbation d'une mission conjointe ayant pour objectif de dispenser une formation aux forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition. L'Espagne est prête à jouer un rôle dans cette opération et même à en assumer la direction, poursuivant ainsi, par l'intermédiaire de l'Union africaine, son aide à la police somalienne dont le montant s'élève actuellement à 8 millions de dollars.

L'Espagne, qui présidera l'Union européenne à partir de janvier 2010, fera tout pour que l'élaboration d'une stratégie commune pour la Somalie occupe une place centrale dans les préoccupations internationales. À cette fin, l'Espagne a l'intention de promouvoir l'organisation d'une conférence internationale sur la Somalie durant la première moitié de 2010, pour coordonner l'appui de la communauté internationale au Gouvernement fédéral de transition. Il serait souhaitable que cette conférence débouche sur la définition d'une stratégie politique qui contribue de manière décisive au rétablissement de la paix, à la bonne gouvernance et à la reconstruction de la Somalie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant spécial du

Secrétaire général, M. Ould Abdallah, pour qu'il réponde aux questions et aux observations formulées.

M. Ould Abdallah (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord remercier tous ceux qui ont eu tant de mots amiables pour mon bureau et moi-même, en particulier les Représentants permanents du Royaume-Uni et de la France, que je rencontre aujourd'hui pour la première fois.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que pour régler le problème de la piraterie, il faut assurer la sécurité sur terre. Nul ne le conteste. Cependant, comment pouvons-nous atteindre cet objectif? Premièrement, à mon avis, il faut pour cela que les donateurs fournissent l'aide financière et les autres formes d'assistance au Gouvernement fédéral de transition somalien qu'ils ont promises en avril dernier à Bruxelles. La différence entre les contributions annoncées et la réalité des versements est frappante. Nous devons donner ce qui a été promis.

Deuxièmement, il est vital que les salaires des agents de police soient versés. La police somalienne n'a pas été payée depuis 16 mois. C'est un fait, et il n'est guère utile de former davantage de policiers si nous ne sommes pas sûrs de pouvoir leur verser leurs salaires, leur fournir l'équipement nécessaire et leur assurer des moyens d'existence. Si nous ne pouvons pas le faire, ils se serviront eux-mêmes. Ils recourront à l'extorsion. Je dois être honnête avec le Conseil – il s'agit d'un problème réel. Comment pouvons-nous assurer une formation si nous ne sommes pas sûrs de pouvoir payer pour acquérir le matériel nécessaire?

Troisièmement, les former sans leur verser des indemnités ne peut que les endurcir, comme je l'ai dit, et les rendre plus violents dans la rue. Nous devons donc aider le Gouvernement à répondre aux attentes, à assumer ses responsabilités à l'égard de la population et à devenir notre partenaire.

Pour être juste, assurer la sécurité en Somalie, particulièrement à Mogadiscio, est une tâche que l'AMISOM ne devrait pas assumer seule, je veux parler des contingents de l'Ouganda et du Burundi qui font un excellent travail dans des conditions difficiles. Les promesses faites à Bruxelles pour les aider doivent être versées sans délai. Et nous devons saluer le rôle joué à cet égard par la Commission de l'Union africaine et le pays qui assume la présidence de l'Union africaine, la Libye, avec lesquels mon Bureau entretient d'excellentes relations de travail.

Je tiens à exprimer mes remerciements aux pays qui – fait nouveau – ont lancé et mis en œuvre un mécanisme, non pas pour analyser la crise en Somalie, porter un jugement ou dire quoi que ce soit, mais pour effectivement payer et pour aider. Ils le font par le biais du mécanisme, avec l'aide d'un cabinet d'audit international.

Mais quelques pays – la Chine, la Libye, la Norvège et les États-Unis – ont apporté des contributions. Ils ont contribué non pas avec des analyses, mais en aidant le Gouvernement à devenir opérationnel. D'autres pays – l'Algérie, Djibouti, le Kenya et le Yémen – ont contribué à leur manière. Voilà comment le Gouvernement a pu résister aux agressions armées et financées de l'extérieur.

J'aimerais également saisir cette occasion pour encourager les millions de Somaliens de la diaspora en Europe, en Amérique et en Australie à faire tout leur possible pour contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité dans leur pays d'origine, afin qu'ils aient un endroit qu'ils seraient heureux d'appeler leur patrie.

Enfin, s'agissant de la situation politique et de la paix en Somalie, je tiens à rappeler à tous les conseillers – et ils doivent continuer à prodiguer des conseils car un conseil est toujours important – que le Gouvernement est légal et légitime et a pu, par ses propres moyens, résister pendant deux mois à une agression soutenue de l'extérieur. L'AMISOM a bien sûr apporté son aide, il convient de le dire. Il a besoin d'être renforcé, et c'est pourquoi je suis reconnaissant aux pays susmentionnés qui ont fourni une aide immédiate non seulement humanitaire mais en espèces pour verser des salaires aux forces de la police. C'est ce qui peut renforcer le Gouvernement et l'encourager à poursuivre le dialogue en cours avec l'opposition.

Le Ministre de la défense est issu de l'opposition, tout comme de nombreux membres du Gouvernement. Nous devons poursuivre notre action – comme nous l'avons fait au Burundi, au Libéria et ailleurs –, mettre en œuvre l'Accord de Djibouti et appeler à une nouvelle réconciliation. Une nouvelle conférence pourrait affaiblir le Gouvernement et encourager les radicaux et les affaires qui se font autour d'eux. Je veux parler des pirates.

Notre problème est que de nombreuses personnes s'opposent à la paix. Elle les empêche de jouir des retombées de leurs activités lucratives. C'est pourquoi il importe qu'il y ait davantage d'échanges entre les Somaliens en Somalie, et non pas des conférences

internationales tenues à l'extérieur et présentées comme la panacée, qui peuvent nuire plus qu'elles ne peuvent aider. Notre credo doit toujours être : « éviter de causer du tort ». Les efforts de réconciliation doivent être entrepris en Somalie. Voilà ce qui est bon pour le pays et pour l'ONU.

Je remercie la présidence du Conseil, ainsi que son ambassade à Nairobi avec laquelle nous travaillons

étroitement, de la même manière qu'on le fait avec le Conseil ici.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 55.